

Le sport en Normandie : pratiques, équipements et emplois

Insee Dossier Normandie

n°19

Octobre 2021



Coordination

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 Caen Cedex

Directeur de la publication

Philippe Scherrer

Rédacteur en chef

Pascal Julien

Composition

Tania Bchini-Valle
Claire Godin

Auteurs Insee

Camille Hurard
Aubin Merel
Bruno Mura

Auteurs Drajés

Bruno Chandavoine
Sylvie Guérente
Laurence Nadaud

Contact presse

Carole Joselier
Tél. 02 35 52 49 17
carole.joselier@insee.fr

Mise en page

JOUVE

ISSN : 2496-5227 (version imprimée)

ISSN : 2493-7452 (version en ligne)

© Insee 2021

www.insee.fr

avec la collaboration de la Région Normandie,
des conseils départementaux et du Comité Régional
Olympique et Sportif

Avant-propos

La pratique d'un sport occupe aujourd'hui une large place dans la société et la vie de nos concitoyens. Elle peut s'effectuer de façon autonome, dans le cadre scolaire ou au sein d'un club. Outre ses bénéfices connus sur la santé, elle favorise aussi les interactions sociales. Un parc d'équipements sportifs à la fois diversifié et accessible est un élément essentiel à la pratique sportive. Il constitue également un facteur d'attractivité pour les territoires. Par ailleurs, le sport présente aussi un intérêt économique pour les territoires. C'est en effet une activité locale : les événements sportifs comme la pratique sportive sont des services et à ce titre, ils sont produits et consommés sur place. De ce fait, ce secteur peut être moteur de l'emploi, concourir à l'aménagement du territoire et améliorer le bien-être des populations.

Les conférences régionales du sport et les conférences des financeurs, déclinaisons territoriales de l'Agence Nationale du Sport créée en 2019, se sont mises en place en Normandie en mai 2021. Le sport est bien une compétence partagée entre l'État, les communes, les intercommunalités, les conseils départementaux et le conseil régional. Ces conférences régionales du sport comprennent des représentants de l'État, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et des personnes physiques ou morales mobilisées par le développement du sport, en particulier les organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.

L'objectif de la conférence régionale du sport est d'élaborer et d'adopter un projet sportif territorial (PST) dont les objectifs sont multiples : développement du sport pour tous, du sport de haut niveau et du sport professionnel, construction et entretien d'équipements sportifs structurants, réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives, développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap, prévention et lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le sport pour tous, promotion de l'engagement et du bénévolat. Avant de s'accorder sur des orientations stratégiques sportives, il s'avère primordial d'établir un état des lieux détaillé et tendant à l'exhaustivité. Le projet sportif territorial doit donc comprendre un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional, comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité.

De manière à approfondir la connaissance existante, l'Académie de Normandie s'est associée à l'Insee pour réaliser cette étude permettant de croiser les dimensions sportives et socio-économiques à l'échelle de la Normandie. Le document ainsi produit a vocation à nourrir la réflexion et éclairer le cadre d'intervention des acteurs du domaine du sport qu'il s'agisse de l'État, des collectivités territoriales, du monde économique, des associations sportives, des fédérations et clubs sportifs ou des pratiquants eux-mêmes.

Nous espérons que cet état des lieux constituera un outil précieux pour l'ensemble de ces acteurs.

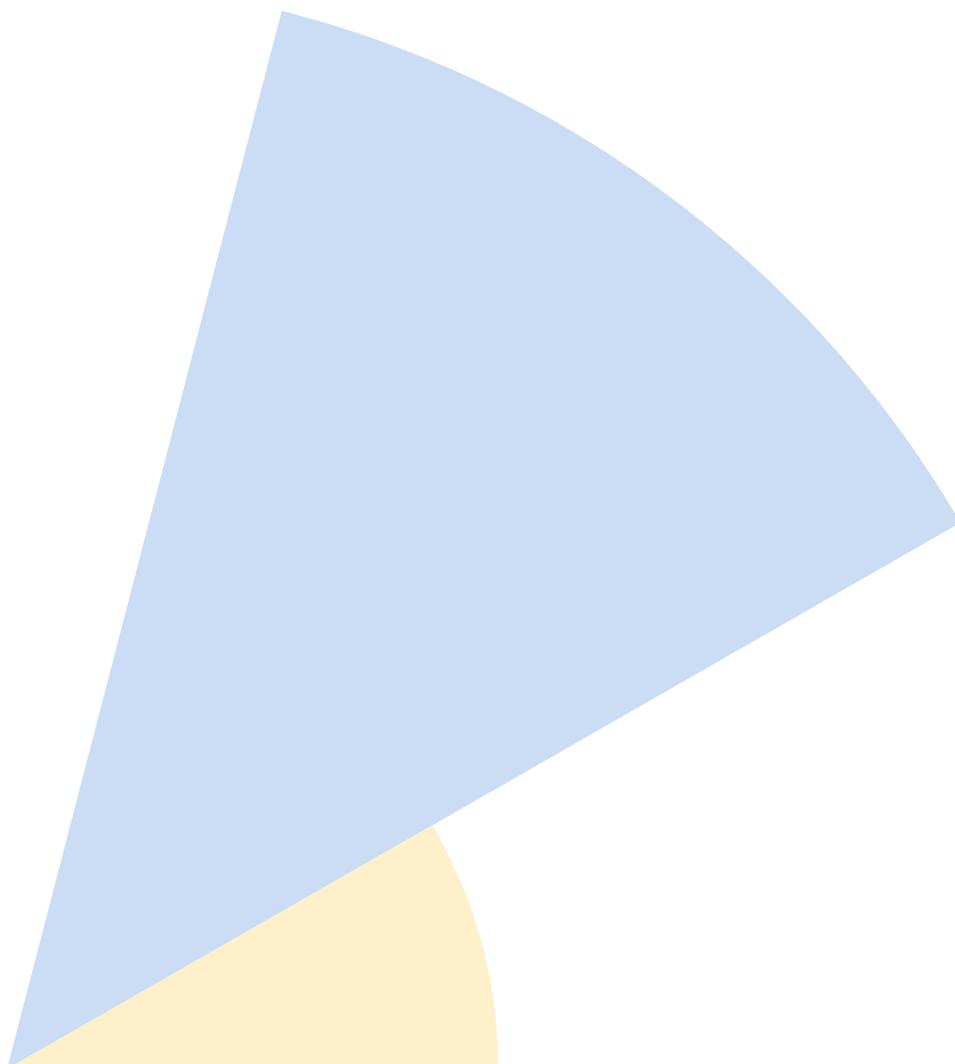
**Le Directeur régional
de l'Insee Normandie**

Philippe Scherrer

**La Rectrice de la région
académique Normandie**

Christine Gavini-Chevet

Synthèse



Le sport en Normandie : moins de pratiquants, moins d'équipements et moins d'emplois qu'au niveau national

Qu'elle soit autonome ou encadrée, la pratique d'une activité sportive est moins répandue parmi les Normands qu'au niveau national, notamment chez les jeunes. Ainsi, pour 100 jeunes ayant entre 5 et 19 ans, on ne compte en Normandie que 63 licences sportives, contre 69 en France métropolitaine. Le football est de loin le sport le plus pratiqué en Normandie, notamment chez les hommes, suivi du tennis et de l'équitation, également très bien représentée dans la région. En termes d'équipements sportifs, la Normandie est un peu moins bien dotée que les autres régions métropolitaines (hors Île-de-France), avec 51 équipements pour 10 000 habitants contre 53 ‰. Elle présente notamment un net déficit en piscines. Tous ces équipements ont, en moyenne, une trentaine d'années et plus d'un quart a bénéficié de travaux de réhabilitation. Le poids des activités liées au sport est assez faible dans la région et représente moins de 1 % des emplois. Les salariés des secteurs principalement liés au sport (clubs de sport, enseignement de disciplines sportives, etc.) sont souvent jeunes et occupent des emplois plus précaires que l'ensemble des salariés.

Les Normands sont moins sportifs qu'au niveau national, notamment les jeunes

En Normandie, une personne âgée de 15 ans ou plus sur deux (52 %) pratique une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine et une sur six détient une licence sportive. La détention d'une licence sportive s'élève en incluant les jeunes, plus souvent licenciés, mais reste inférieure au niveau métropolitain. Avec un taux de licences sportives de 22,2 % (23,5 % en métropole), la région se positionne au 10^e rang des régions métropolitaines. Les femmes ne contribuent qu'à hauteur de 40 % des licences sportives normandes.

Comme au niveau national, le football compte le plus de licenciés (21,3 % des licences unisport). Le trio de tête des fédérations unisport est complété, en Normandie comme en France métropolitaine, par le tennis (8,3 % en Normandie contre 9,1 % France entière), et l'équitation, plus implantée en Normandie (6,9 % contre 5,7 %). Si le football domine nettement chez les hommes (29 % des licences masculines), l'équitation prime chez les femmes (17 %), devant la gymnastique (11 %).

Entre 5 et 19 ans, les taux de licences sont les plus élevés mais moins en Normandie qu'au niveau national : un peu plus de six licences pour dix jeunes Normands contre près de sept France entière. Après 20 ans, le taux de licences chute et descend sous les 20 % puis décroît avec l'âge.

Jusqu'à 19 ans, football et sport scolaire arrivent en tête des fédérations. Le football domine ensuite jusqu'à 59 ans, mais son poids diminue progressivement. Il est supplanté à partir de 60 ans par des sports comme l'éducation physique et gymnastique volontaire (EPGV), le golf, la randonnée pédestre ou la pétanque, etc.

La Normandie est moins bien dotée en équipements sportifs

Avec un taux de 51 équipements sportifs pour 10 000 habitants, la Normandie se situe au 8^e rang des régions métropolitaines, en dessous de la moyenne de la France hors Île-de-France (53 ‰). Les terrains de grands jeux (terrains de football, de rugby, etc.) sont les plus répandus en Normandie (16 % des équipements régionaux), suivis des courts de tennis (13 %) puis des boulodromes (environ 12 %).

Les centres équestres sont aussi très présents dans la région, notamment dans l'Orne et le Calvados. *A contrario*, la région présente un net déficit en piscines (171 m² pour 10 000 habitants contre 208 m² ‰ pour l'ensemble des régions hors Île-de-France) et cela dans tous ses départements. Rapportée à la population des moins de 11 ans, la superficie en bassins de natation est également inférieure à celle de l'ensemble des régions hors Île-de-France.

Les temps d'accès aux divers équipements « structurants »

► **annexes**, comme les terrains de grands jeux, les gymnases ou les courts de tennis, sont relativement courts : à peine plus de cinq minutes en moyenne. Ils peuvent cependant être plus longs pour certains équipements moins répandus (terrains d'athlétisme, piscines ou skateparks).

Les équipements normands ont été mis en service il y a trente ans environ, en moyenne. Certains équipements sont plus récents comme les plateaux et terrains de jeux extérieurs (près de 25 ans d'ancienneté moyenne) et surtout les skateparks (16 ans). Un quart des équipements sportifs normands a été rénové et notamment près de la moitié des piscines ou des gymnases.

Les secteurs d'activités liés au sport : un poids faible dans l'emploi régional

Les secteurs d'activités liés au sport représentent 0,8 % des emplois en Normandie. Ce poids place la région au 8^e rang métropolitain, proche de la dernière région (Grand Est avec 0,7 %) et assez loin de la première (Auvergne-Rhône-Alpes avec 1,9 %). Ces emplois sont très majoritairement salariés en Normandie (plus de 80 % des 12 000 emplois) et concentrés dans les clubs de sport (quatre emplois sur dix).

La région présente un déficit, à la fois en termes d'établissements et d'emplois, dans les activités d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. Ces activités ne représentent que 48 % des établissements de l'ensemble des activités liées au sport en Normandie contre 59 % en France métropolitaine et 17 % des emplois contre 22 %. Les activités de fabrication d'articles de sports sont également peu présentes en Normandie. Les établissements dans les secteurs d'activités liés au sport sont plutôt de petite taille, seuls trois établissements

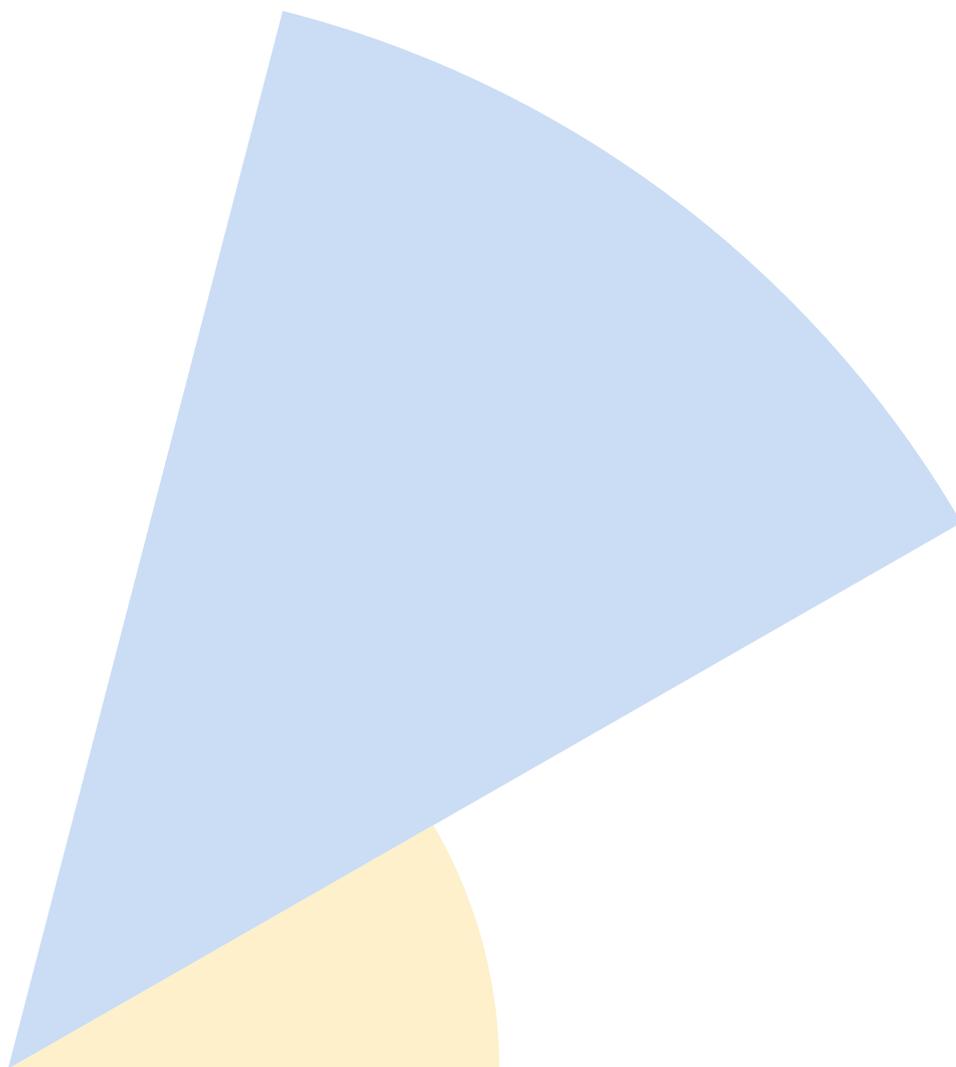
atteignent la centaine de salariés dans la région.

Les salariés dans les activités principalement liées au sport ► [annexes](#) sont pour plus de la moitié des moniteurs ou éducateurs sportifs. Ils sont souvent jeunes : quatre salariés sur dix a moins de 30 ans. Ils occupent plus fréquemment des emplois précaires (30 % sont en CDD contre moins de 20 % parmi l'ensemble des salariés normands tous secteurs d'activités confondus) et multiplient les contrats de travail courts (36 % d'entre eux ont eu au moins trois contrats au cours de l'année).●

Sommaire

Synthèse	3
Le sport en Normandie : moins de pratiquants, moins d'équipements et moins d'emplois qu'au niveau national	4
Les pratiques sportives	7
Une pratique sportive moins répandue en Normandie qu'en moyenne nationale	8
Les équipements sportifs	13
Les Normands moins bien dotés en équipements sportifs	14
Les emplois dans les activités liées au sport	21
Les secteurs d'activités liés au sport : un poids faible dans l'emploi régional	22
Annexes	27
Sources	28
Définitions	28
Pour en savoir plus	28
Méthode	29

Les pratiques sportives



Une pratique sportive moins répandue en Normandie qu'en moyenne nationale

Près d'un Normand sur deux fait du sport au moins une fois par semaine, que ce soit de façon autonome ou en étant licencié. L'activité sportive licenciée est pratiquée par plus d'un Normand sur cinq. Beaucoup de jeunes sont licenciés. Plus de la moitié des licenciés ont moins de 20 ans. Les femmes ne représentent que 40 % des licenciés. Le football est de très loin le sport le plus pratiqué par les licenciés, suivi du tennis et de l'équitation particulièrement représentée dans la région.

Un Normand sur deux fait du sport régulièrement

En Normandie, une personne (de 15 ans ou plus) sur deux (52 %) pratique une activité physique ou sportive de façon régulière, c'est-à-dire au moins une fois par semaine. Cette activité est le plus souvent la course ou la marche ► **encadré 1**. La part de personnes qui détiennent une licence, et pratiquent donc de façon encadrée, est nettement plus faible : c'est le cas d'une sur six dans la région. Cette part s'élève quand on inclut la population des moins de 15 ans, pour laquelle le **taux de licenciés** est nettement plus élevé.

Plus d'un Normand sur cinq détient une licence sportive

En 2019, un peu plus de 740 000 **licences sportives** ont été délivrées en Normandie. Rapporté à la population régionale, cela représente 22,2 licences pour 100 habitants, soit environ un Normand sur cinq (la même personne pouvant détenir plusieurs licences). Ce taux est inférieur au taux métropolitain (23,5 %) et positionne la région au 10^e rang des 13 régions de métropole ► **figure 1**.

Ces licences se répartissent en trois types de **fédérations unisport** olympique, unisport non olympique et multisports (avec notamment parmi ces dernières les fédérations de sport scolaire ou de sport adapté). La Normandie se distingue par une part très significative des fédérations unisport olympiques. Celles-ci représentent en effet près des deux tiers des licences régionales contre moins de 60 % en France métropolitaine. À l'inverse, la part des **fédérations multisports** y est plus faible.

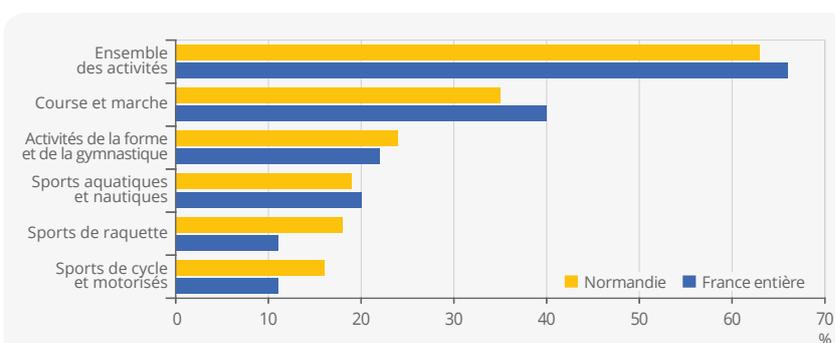
La part de la population normande possédant une licence est en

► 1. La pratique du sport en Normandie : moins répandue qu'au niveau national

Si seulement un Normand de plus de 15 ans sur six détient une licence sportive, cette pratique encadrée du sport n'est qu'une partie minoritaire de l'exercice d'activité physique ou sportive par la population. Ainsi, plus de la moitié des Normands de plus de 15 ans pratiquent régulièrement une activité sportive, c'est-à-dire au moins une fois par semaine. La pratique d'une activité sportive peut en effet s'exercer en dehors d'une structure ou de façon autonome. Elle peut même s'effectuer à domicile, comme c'est le cas pour près d'un quart des Normands. Ce taux de pratique à domicile pourrait continuer à croître, notamment en raison du confinement et de nouvelles habitudes prises par ces pratiquants. Cependant, cette activité sportive régulière ne garantit pas la non-sédentarité des pratiquants ► **encadré 2**.

Comme pour le taux de licenciés, la pratique d'activités sportives parmi l'ensemble des Normands est un peu plus faible qu'au niveau national (63 % des Normands de plus de 15 ans ont déclaré avoir pratiqué une activité sportive en 2018, contre 66 % en France). En Normandie comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, les principales activités pratiquées par l'ensemble de la population, licenciés ou non, sont les mêmes. La course et la marche sont les premières activités pratiquées, suivies par les activités de la forme et de la gymnastique et les sports aquatiques et nautiques. Les sports de raquette et les sports de cycle et motorisés complètent ce classement.

► Taux de pratique sportive pour les univers principaux en Normandie



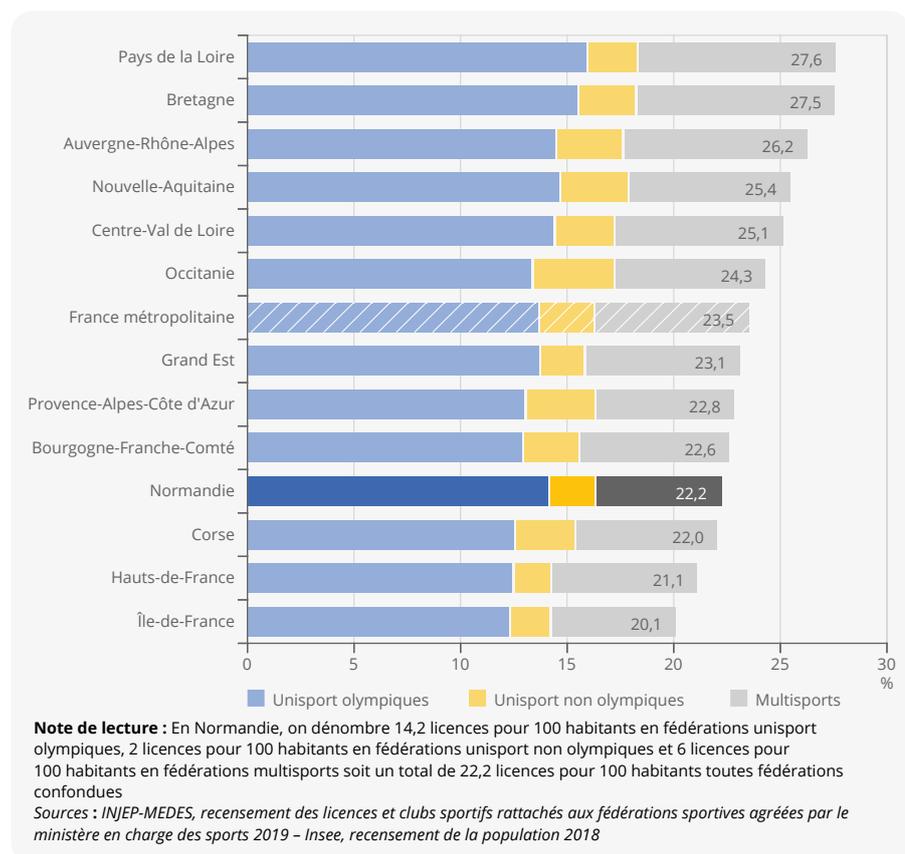
Sources : INJEP, Ministère des sports, CREDOC – Baromètre des pratiques sportives 2018

La pratique sportive des femmes normandes est relativement peu développée. Seulement 55 % des Normandes ont pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois contre 62,5 % au niveau national. Dans trois des cinq « univers » sportifs majeurs (course et marche, sports de raquette, sports de cycle et motorisés) la pratique des femmes est inférieure à celle des hommes. Seules les activités de la forme et de la gymnastique sont plus pratiquées par les femmes que les hommes.

Passée la période scolaire, le taux de pratique baisse avec l'âge. Il est inférieur à la moyenne nationale entre 15 et 59 ans. En revanche, à partir de 60 ans, il deviendrait légèrement plus élevé pour les seniors normands.

Sources : INJEP-Ministère des sports-CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2018 (Fiche régionale du sport Normandie 2020) ; INJEP-MEDES, recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2017 ; Insee, recensement de la population 2016

► 1. Nombre de licences pour 100 habitants par région et type de fédération en 2019



augmentation depuis 2005 : sur la période, le nombre de licences a augmenté de 8 % en Normandie, davantage que la population (+ 2 %), et plus qu'au plan national où le nombre de licences a progressé de + 7 %, presque au même rythme que la population (+ 6 %). Cette augmentation du nombre de licences profite plus spécifiquement aux fédérations d'athlétisme (16 300 licenciés en 2019 ; + 89 % depuis 2005), de handball (30 700 ; + 39 %) ou bien encore à celles de tir, de badminton et de rugby. En revanche, parmi les principaux sports, le tennis est en perte de vitesse depuis 2005 (44 800 ; - 15 %), de même que l'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (30 600 ; - 20 %), le tennis de table et la pétanque.

Un taux de licences sportives plus élevé dans la Manche

Avec près de 25 licences sportives pour 100 habitants, la Manche arrive en tête des départements normands ► **figure 2** et cela alors que c'est un des départements les plus âgés de la région, avec l'Orne. Ce département devance le Calvados, l'Orne et l'Eure (entre 22 et 23 %). Le taux est encore un peu plus faible en Seine-Maritime (moins de 21 %). Compte-tenu de son poids démographique, la Seine-Maritime regroupe à elle seule plus de 35 % des licences en Normandie. Des différences territoriales plus marquées apparaissent au niveau des établissements publics

► 2. Nombre de licences par fédération et taille moyenne des clubs par département normand en 2019

	Nombre de licences*				Nombre de licences pour 100 habitants	Nombre de clubs	Nombre moyen de licences par club	Nombre de clubs pour 1 000 habitants
	Fédérations unisport olympiques	Fédérations unisport non olympiques	Fédérations multisports	Total				
Calvados	99 800	12 900	44 700	157 500	22,7	1 809	87,1	2,6
Eure	88 400	14 100	31 500	134 000	22,3	1 470	91,2	2,5
Manche	76 300	11 400	35 900	123 600	24,9	1 370	90,2	2,8
Orne	35 200	5 900	22 300	63 500	22,5	911	69,7	3,2
Seine-Maritime	173 600	23 300	64 700	261 700	20,8	2 707	96,7	2,2
Normandie	473 400	67 700	199 100	740 200	22,2	8 267	89,5	2,5
France métropolitaine	8 915 800	1 606 500	4 735 800	15 258 100	23,5	165 681	92,1	2,6

*arrondi à la centaine

Note de lecture : Dans le Calvados, on dénombre 157 500 licences soit 22,7 licences pour 100 habitants. Parmi elles, 99 800 sont affiliées à une fédération unisport olympique. La fédération comptant le plus de licences est le football, suivi du tennis et de l'équitation. Ces licences sont enregistrées dans 1 809 clubs soit une moyenne de 87,1 licences par club.

Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2019 – Insee, recensement de la population 2018

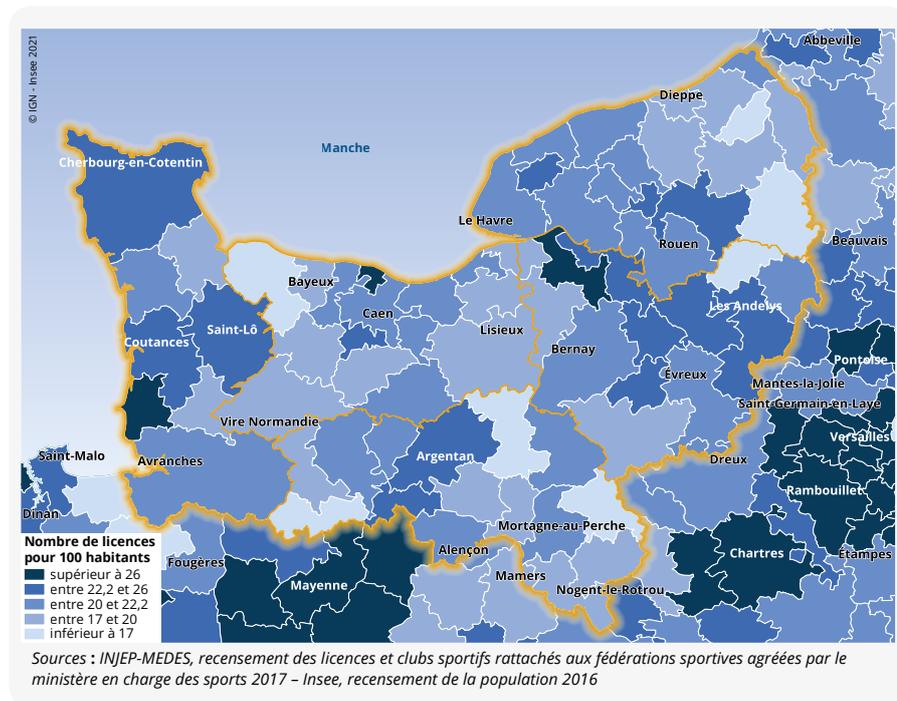
de coopération intercommunale (EPCI ; ► **figure 3**). La part de licenciés la plus élevée concerne la Communauté de Communes (CC) de Pont-Audemer / Val-de-Risle avec près de 34 licenciés pour 100 habitants. Suivent d'assez loin les CC Cœur de Nacre (27 %) et la CC de Granville, Terre et Mer (26 %). À l'opposé, des EPCI plus ruraux tels que les CC des Hauts du Perche, d'Isigny-Omaha Intercom ou encore de Londinières ont des taux de licenciés bien plus modestes (entre 14 et 15 %).

La Seine-Maritime concentre un tiers des **clubs sportifs** présents sur le territoire normand. En lien avec la densité de population sur son territoire, les clubs seinomarins se caractérisent généralement par leur grande taille puisqu'ils comptent en moyenne près de 97 licenciés par club contre à peine 90 sur le plan régional. Ils sont également moins nombreux au regard de la population du département avec seulement 2,2 clubs pour 1 000 habitants. Ce taux est le plus faible des cinq départements normands et c'est dans l'Orne qu'il est le plus élevé (3,2 clubs pour 1 000 habitants).

Le football, particulièrement en tête en Normandie

Sport populaire par excellence, la Fédération Française de Football compte le plus de licenciés. On y dénombre plus de 115 000 licenciés en Normandie soit 21,3 % de l'ensemble des sportifs licenciés dans une fédération unisport en Normandie. C'est un peu plus encore qu'au niveau métropolitain où ce sport représente 20,1 % des licenciés ► **figure 4**. Le trio de tête des fédérations est complété, en Normandie comme en France, par le tennis qui arrive en seconde position mais à un niveau moindre dans la région (8,3 % contre 9,1 %) et l'équitation, qui, elle, est davantage représentée en Normandie (6,9 % contre 5,7 %). Parmi les vingt principales fédérations unisport normandes, le handball et la

► 3. Nombre de licences pour 100 habitants par EPCI en 2017



gymnastique se distinguent, au même titre que l'équitation, par une plus forte représentation de ces sports en Normandie qu'en métropole. *A contrario*, la pétanque, le rugby et dans une moindre mesure le basketball sont moins pratiqués en Normandie que dans tout l'hexagone. Comme au niveau national, les principaux sports pratiqués concentrent la très grande majorité des licences. Ainsi, en Normandie, les dix premières fédérations unisport, sur les soixante-seize présentes dans la région, regroupent les deux tiers des licences et les vingt premières, 85 % d'entre elles.

Entre 5 et 15 ans, un taux de licenciés moindre qu'au niveau national

Avec l'âge les pratiques sportives évoluent, que ce soit pour l'ensemble de la population ou pour ceux détenant une licence sportive ► encadré 2. Le taux de licenciés est ainsi très élevé chez les jeunes avec un pic pour les 10-14 ans, avec huit licences pour dix Normands ► figure 5. Le taux de licenciés est également très élevé pour les 5-9 ans avec 47 % de licenciés dans cette tranche d'âge et pour les 15-19 ans, avec un jeune sur deux licenciés. Cette pratique licenciée, très importante chez les jeunes Normands, l'est toutefois moins qu'au niveau national avec un écart de huit points entre 5 et 9 ans et de cinq points entre 10 et 14 ans en défaveur de la Normandie. Ces écarts s'expliquent, en partie, par une moindre affiliation dans la région aux fédérations multisports

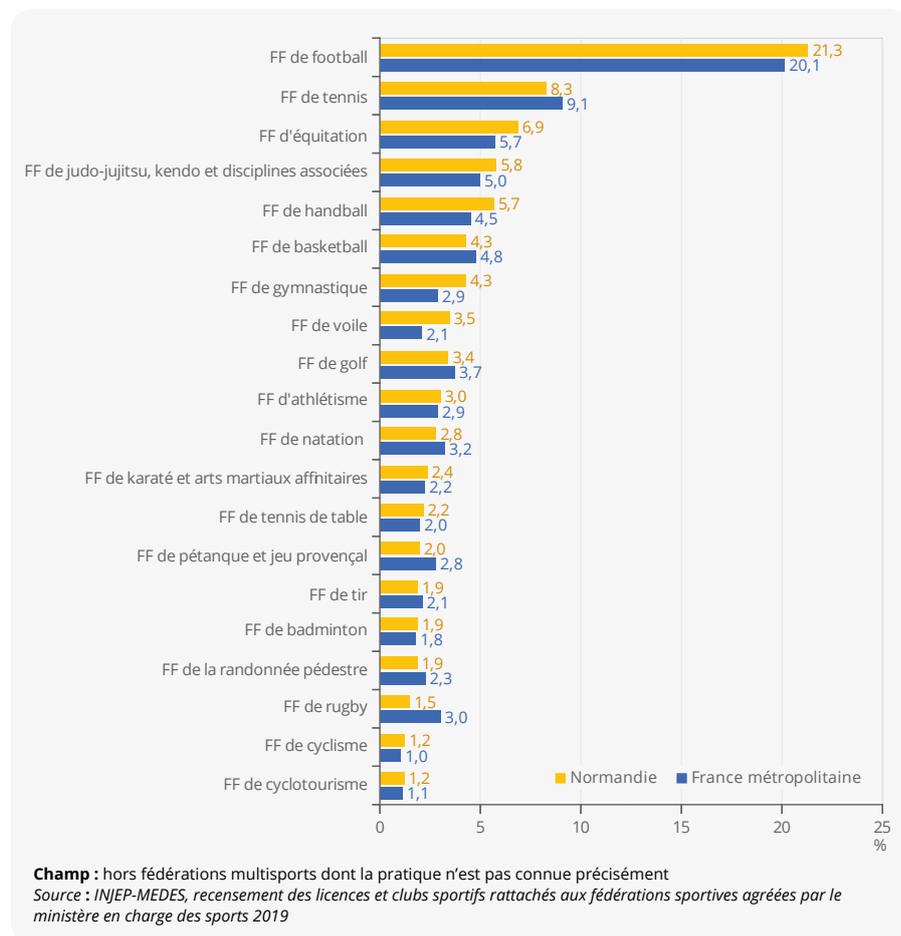
scolaires qui ne représentent que 18 % des licences détenues par les moins de 15 ans contre 24 % au niveau métropolitain. À partir de 20 ans, la pratique sportive licenciée diminue nettement et passe

sous la barre des 20 %. Elle continue de décroître par la suite, à mesure que l'âge du pratiquant avance. Cette décline de la pratique licenciée coïncide avec un développement de pratique sportive plus autonome chez les actifs et les seniors.

Après 60 ans : gymnastique, golf et randonnée pédestre rassemblent le plus de licenciés

Avant 5 ans, âge où la pratique sportive licenciée est encore très peu développée et où il s'agit de développer les fonctions motrices des enfants, la gymnastique arrive très nettement en tête des pratiques sportives avec plus de quatre licenciés sur dix, au travers notamment de la pratique de la baby-gym ► figure 6. Entre 5 et 9 ans, les pratiques évoluent et correspondent sans doute plus au choix des enfants. Le football arrive alors en tête. Le sport scolaire se classe en troisième position dans cette tranche d'âge, avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, puis en tête chez les 10-14 ans (un quart des licences) et les 15-19 ans (près d'un cinquième des licences), avec l'Union Nationale du Sport Scolaire du secondaire (UNSS).

► 4. Les 20 premières fédérations sportives unisport en Normandie en 2019



► 2. L'activité physique, un déterminant majeur de l'état de santé des individus à tous les âges de la vie

Au niveau mondial, un adulte sur quatre manque d'exercice et plus de 80 % des adolescents n'ont pas une activité physique suffisante. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la sédentarité est à l'origine chaque année de 2 millions de décès dans le monde et de nombreuses pathologies chroniques. Le ministère chargé des Sports a chiffré le coût de la sédentarité à 17 milliards d'euros par an pour la France, dont 14 milliards pour les dépenses de santé.

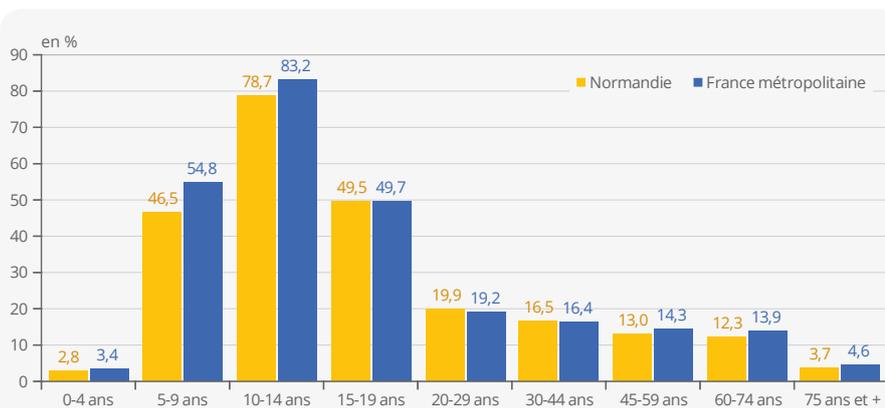
L'activité physique régulière, modérée et adaptée a des effets bénéfiques démontrés sur la santé, la condition physique et le maintien de l'autonomie à tous les âges de la vie. La Haute Autorité de Santé reconnaît depuis 2011 le bénéfice pour les patients atteints de maladies chroniques de cette thérapie non médicamenteuse. Elle intervient en prévention primaire (en amont de la maladie), secondaire (à un stade précoce de son évolution) et tertiaire (pour agir sur les complications et les risques de récurrence) dans de nombreuses maladies chroniques. Pour être pleinement efficace, elle doit s'accompagner d'une réduction du temps passé à des activités sédentaires.

Les freins à la pratique sportive sont multiples. Ils peuvent provenir de l'éducation et des habitudes des individus, ainsi que du contexte social, culturel ou organisationnel dans lequel ils évoluent. La lutte contre l'inactivité physique peut s'appuyer sur les nombreuses motivations potentielles que sont l'amélioration de la santé, du bien-être ou de l'endurance, les rencontres ou l'appartenance à une équipe, le dépassement de soi, la détente, le plaisir, ou même le contact avec la nature, etc.

Les enjeux et la situation requièrent un investissement collectif important et seront pris en compte dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé dont deux des axes principaux sont d'une part de promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive et d'autre part de développer l'offre à l'activité physique adaptée (APA) à des fins thérapeutiques.

Sources : Ministère chargé des Sports (stratégie nationale sport santé), Institut National pour la Santé Et la Recherche Médicale (« Activités physiques : Contextes et effets sur la santé », rapport d'expertise collective 2008)

► 5. Nombre de licences pour 100 habitants par tranche d'âge en 2017



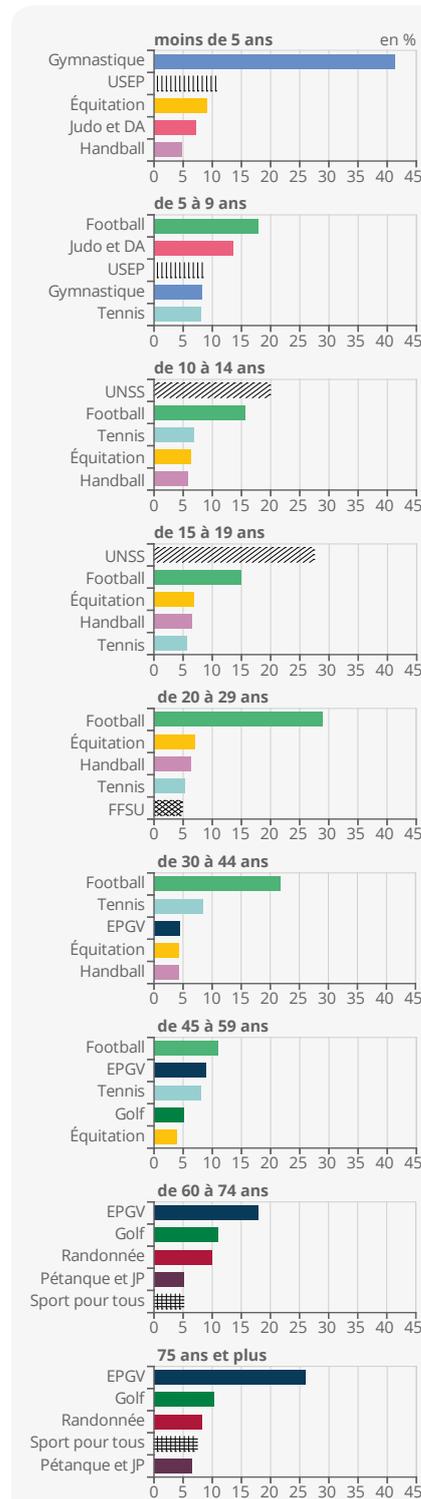
Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2017 – Insee, recensement de la population 2016

À partir de 20 ans, le football se positionne en première place avec près de 29 % des licences détenues par les 20-29 ans. Il reste en tête des sports pratiqués par les licenciés jusqu'à 59 ans même si son poids diminue (11 % des licences entre 45 et 59 ans). À partir de 60 ans, des sports plus « doux » deviennent prédominants ► encadré 2. C'est particulièrement le cas pour la fédération d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV) qui totalise 18 % des licences entre 60 et 74 ans et plus du quart chez les 75 ans et plus. Apparaissent également les fédérations de golf, de randonnée pédestre et de pétanque et jeu provençal ainsi que la fédération Sport pour tous.

Hommes/femmes, des pratiques sportives toujours très différentes

La pratique sportive licenciée reste encore très masculinisée puisque près de six licences sur dix sont détenues par des hommes. Cet écart est encore plus important chez les jeunes et notamment entre 10 et 14 ans, où plus de neuf jeunes garçons sur dix possèdent une licence contre moins de sept jeunes filles sur dix. Le choix des disciplines sportives demeure très différencié entre les femmes et les hommes. Des trois principales disciplines sportives des femmes et des hommes pris séparément, seul le tennis est commun ► figure 7. L'équitation (30 000 licenciées en Normandie) et la gymnastique (20 000 licenciées), principales disciplines sportives des femmes n'arrivent qu'en

► 6. Les 5 premières fédérations sportives par tranche d'âge en Normandie en 2017



Sigles :

USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Judo et DA : Judo-jujitsu, kendo et disciplines associées

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

FFSU : Fédération Française du Sport Universitaire

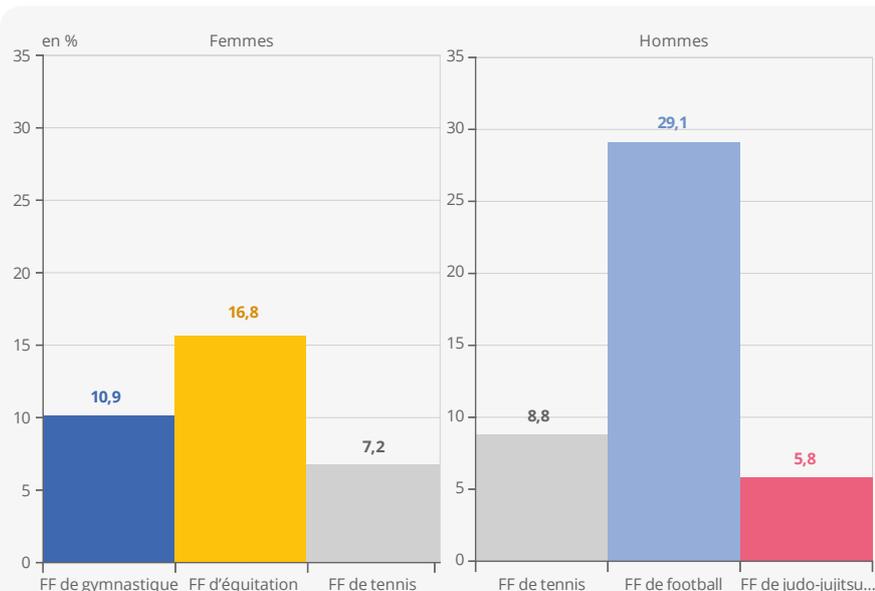
EPGV : Éducation Physique et Gymnastique Volontaire

Pétanque et JP : Pétanque et jeu provençal

Note de lecture : Entre 20 et 29 ans, la fédération française de football rassemble 29 % des licences de cette tranche d'âge en Normandie

Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2017

► 7. Les trois premières fédérations sportives chez les femmes et chez les hommes en Normandie en 2019



Note de lecture : L'équitation représente 16,8 % des licences détenues par les femmes en Normandie et le football 29,1 % de celles détenues par les hommes

Champ : hors fédérations multisports dont la pratique n'est pas connue précisément

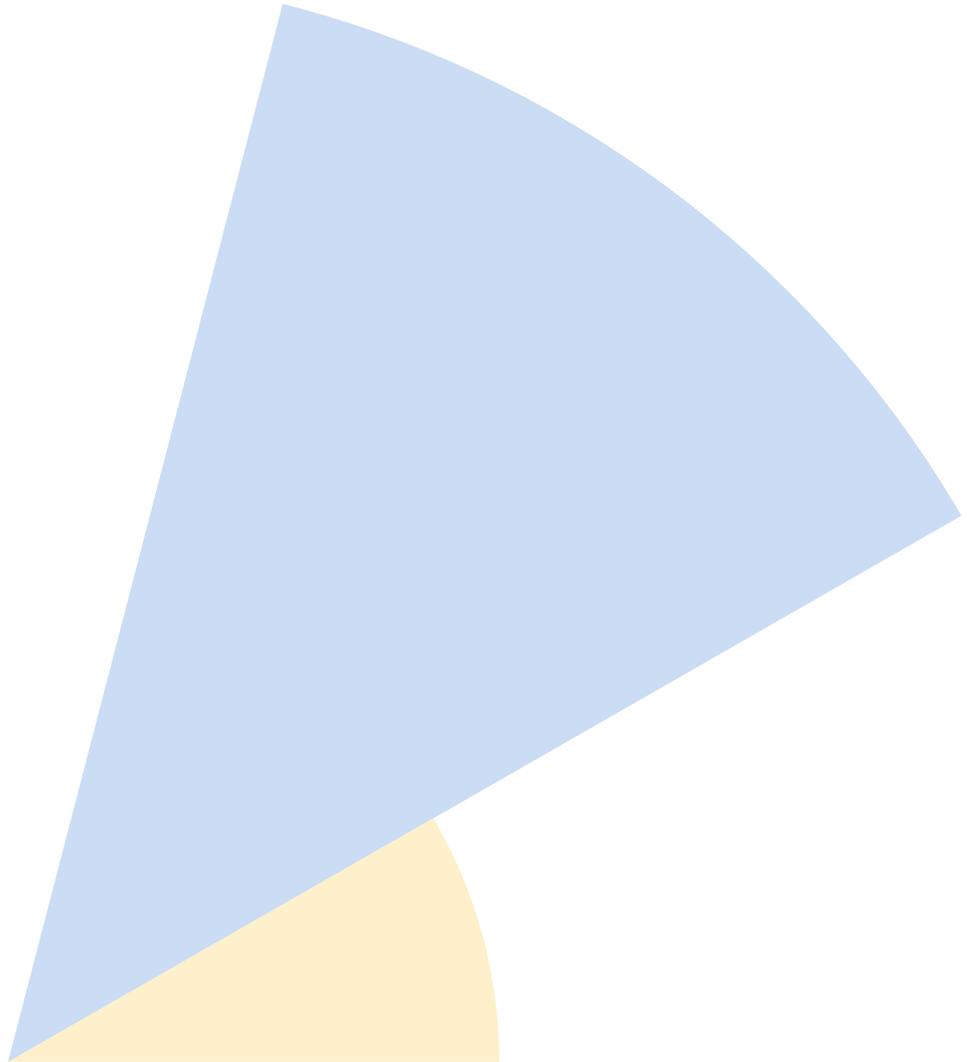
Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2019

14^e et 20^e position chez les hommes (respectivement 7 000 et 3 500 licenciés), ces derniers privilégiant le football et le judo. Sont également très féminisées, avec plus des deux tiers des licences détenues par des femmes, l'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV), la danse, la randonnée pédestre, les sports de glace ou encore le twirling bâton. ●

Auteurs :

Camille Hurard et Bruno Mura

Les équipements sportifs



Les Normands moins bien dotés en équipements sportifs

Les Normands disposent de 17 000 équipements sportifs répartis sur tout le territoire, soit un taux de 51 équipements pour 10 000 habitants, c'est moins qu'en France hors Île-de-France¹ (53,3 ‰²). Les terrains de grands jeux, les courts de tennis et les boulodromes sont les équipements les plus répandus en Normandie. L'accès à un panel de huit équipements « structurants » (dont les terrains de grands jeux, les courts de tennis, les gymnases et les piscines) est relativement aisé pour la population même si dans certaines zones rurales, l'éloignement peut constituer un frein à la pratique sportive. La région présente notamment un déficit en piscines. Les installations normandes ont, en moyenne, une trentaine d'années comme au niveau national. Plus d'un quart de ces équipements a bénéficié de travaux de réhabilitation.

En Normandie, un taux d'équipements inférieur au niveau national hors Île-de-France

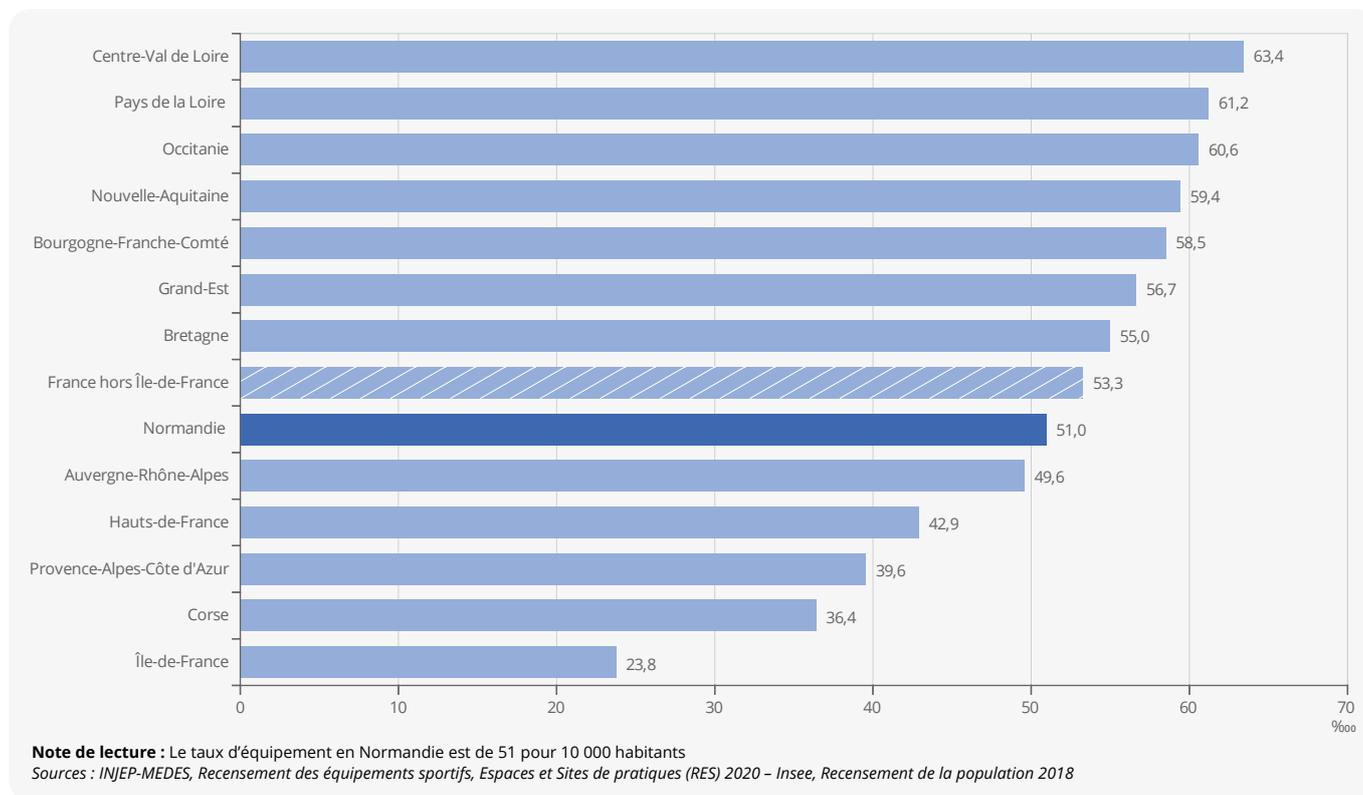
En 2020, près de 17 000 équipements sont à la disposition de la population normande pour faire du sport sur le territoire régional. Avec un taux de 51 équipements pour 10 000 habitants, la Normandie se situe au 8^e rang des

régions métropolitaines ► **figure 1**, en dessous de la moyenne France hors Île-de-France.

Au sein du territoire régional, les habitants de l'Orne sont mieux dotés en proportion, avec un taux qui culmine à 64,4 ‰ contre seulement 43,3 ‰ en Seine-Maritime. Ces écarts s'expliquent en particulier par les différences de densité de la population dans ces départements. Ainsi, la Seine-Maritime

rassemble moins du tiers (32 %) de l'ensemble des équipements sportifs normands pour près de 38 % de la population normande. De même, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les plus peuplés (Métropole Rouen Normandie, Communauté urbaine (CU) de Caen la Mer, CU du Havre Seine Métropole et Communauté d'agglomération (CA) du Cotentin) apparaissent moins pourvus

► 1. Taux d'équipement pour 10 000 habitants par région en 2020



1 France métropolitaine hors Île-de-France

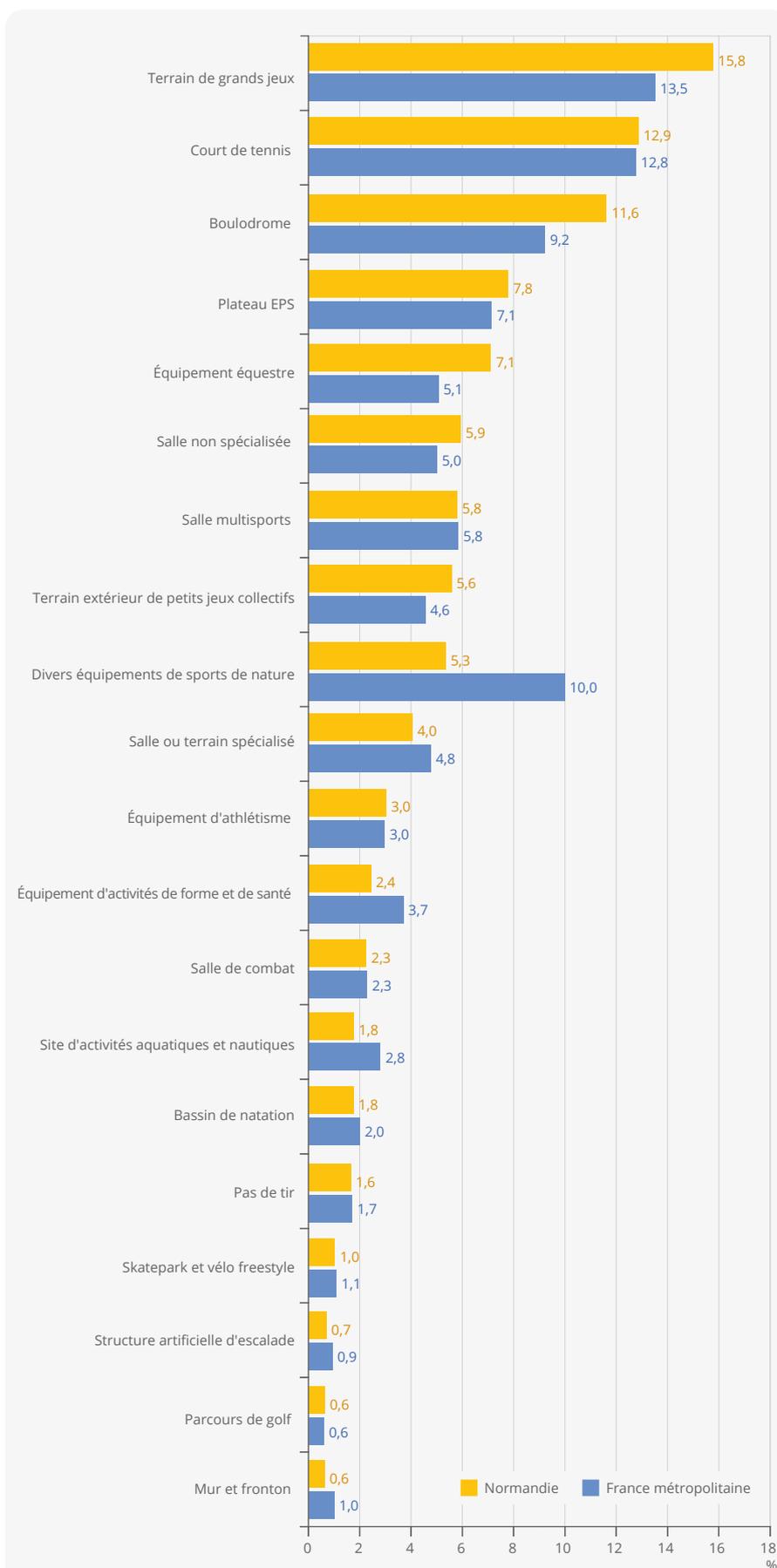
2 ‰ : pour 10 000 habitants

en équipements au regard de leurs populations respectives (entre 35 et 46 ‰). À l'inverse, des EPCI plus ruraux (Communauté de communes (CC) Cœur du Perche, CC Interco Normandie Sud Eure, etc.) ou se situant le long du littoral de la Manche et bénéficiant d'un attrait touristique important (CC Cœur Côte Fleurie, CC Cœur de Nacre, CC de la Côte d'Albâtre, etc.) sont bien mieux fournis avec des taux supérieurs à 87 ‰ et allant même jusqu'à 124 ‰.

Les terrains de football ou de rugby, les boudodromes et les centres équestres sont bien implantés en Normandie

En Normandie, 133 types d'équipements différents sont disponibles allant des terrains de football ou courts de tennis aux terrains de horse-ball ou simulateurs de chute libre qui peuvent être regroupés en grandes familles ► **annexes**. Parmi elles, les terrains de grands jeux (terrains de football et de rugby notamment), sont les équipements les plus répandus en Normandie comme en France entière. Avec près de 2 700 installations, ils représentent environ 16 % de l'ensemble des équipements régionaux (13,5 % sur le plan national ; ► **figure 2**). Ils sont suivis des courts de tennis (13 %) puis des boudodromes (environ 12 %). Avec les plateaux d'éducation physique et sportive (terrains multisports en extérieur, city-stades, etc.) et les équipements équestres qui viennent ensuite, les cinq premières familles d'équipements rassemblent la majorité des équipements normands. Les terrains de grands jeux, boudodromes et équipements équestres sont plus répandus en Normandie qu'en France entière. Les boudodromes le sont en particulier dans l'Orne et l'Eure. Les centres équestres sont particulièrement présents dans l'Orne et dans le Calvados ; avec la Manche, ce sont en effet les départements français les plus importants pour l'élevage du cheval. Le nombre d'équipements rapporté à la population ressort plus favorablement dans les territoires peu denses, mais la « palette » des équipements disponibles est tout aussi importante pour favoriser la pratique sportive des habitants. Sous cet angle, la diversité des types d'installations sportives est nettement plus présente dans les territoires plus denses et plus urbains. En effet, la Seine-Maritime propose 112 types d'équipements différents à ses habitants, le Calvados 107 types d'équipements, l'Eure et

► 2. Les 20 premières familles d'équipements sportifs en Normandie en 2020



Note de lecture : Les terrains de grands jeux (terrain de football, de rugby, etc.) représentent 15,8 % des équipements sportifs normands en 2020.

Sources : INJEP-MEDES, Recensement des équipements sportifs, Espaces et Sites de pratiques (RES) 2020

► 3. Nombre et taux d'équipement pour 10 000 habitants parmi les huit équipements « structurants »

	Terrains de grands jeux		Courts de tennis		Plateaux et terrains de jeux extérieurs		Salles multisports (gymnases)		Terrains d'athlétisme	
	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants
Calvados	576	8,3	570	8,2	475	6,8	227	3,3	85	1,2
Eure	534	8,9	358	6,0	502	8,4	146	2,4	170	2,8
Manche	433	8,7	369	7,4	290	5,8	167	3,4	68	1,4
Orne	289	10,3	212	7,5	158	5,6	90	3,2	23	0,8
Seine-Maritime	842	6,7	672	5,4	840	6,7	352	2,8	167	1,3
Normandie	2 674	8,0	2 181	6,6	2 265	6,8	982	3,0	513	1,5
France métropolitaine	41 817	6,4	39 480	6,1	36 185	5,6	18 067	2,8	9 186	1,4
France hors Île-de-France	39 028	7,4	34 150	6,5	32 240	6,1	15 542	3,0	8 099	1,5

	Dojos		Skateparks, anneaux de roller, vélos freestyle		Piscines		Ensemble des équipements « structurants »		Ensemble des équipements	
	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Nombre	Surface des bassins en m ² pour 10 000 habitants	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Nombre	Taux d'équipement pour 10 000 habitants
Calvados	75	1,1	38	0,5	67	176	2 113	30,4	3 638	52,4
Eure	67	1,1	32	0,5	45	162	1 854	30,9	3 469	57,8
Manche	45	0,9	36	0,7	35	110	1 443	29,1	2 596	52,3
Orne	24	0,9	16	0,6	27	200	839	29,8	1 813	64,4
Seine-Maritime	127	1,0	52	0,4	106	191	3 158	25,1	5 440	43,3
Normandie	338	1,0	174	0,5	280	171	9 407	28,3	16 956	51,0
France métropolitaine	6 219	1,0	3 382	0,5	5 857	194	160 193	24,7	309 472	47,7
France hors Île-de-France	5 156	1,0	3 100	0,6	5 163	208	142 478	27,1	280 444	53,3

Note de lecture : En 2020, dans le Calvados, la surface moyenne des bassins est de 176m² pour 10 000 habitants

Sources : INJEP-MEDES, Recensement des équipements sportifs, Espaces et Sites de pratiques (RES) 2020 – Insee, Recensement de la population 2018

la Manche 94 types d'équipements tandis que l'Orne n'en offre que 77 différents. À l'échelle des EPCI, la Métropole Rouen Normandie en propose 87 différents, tandis que

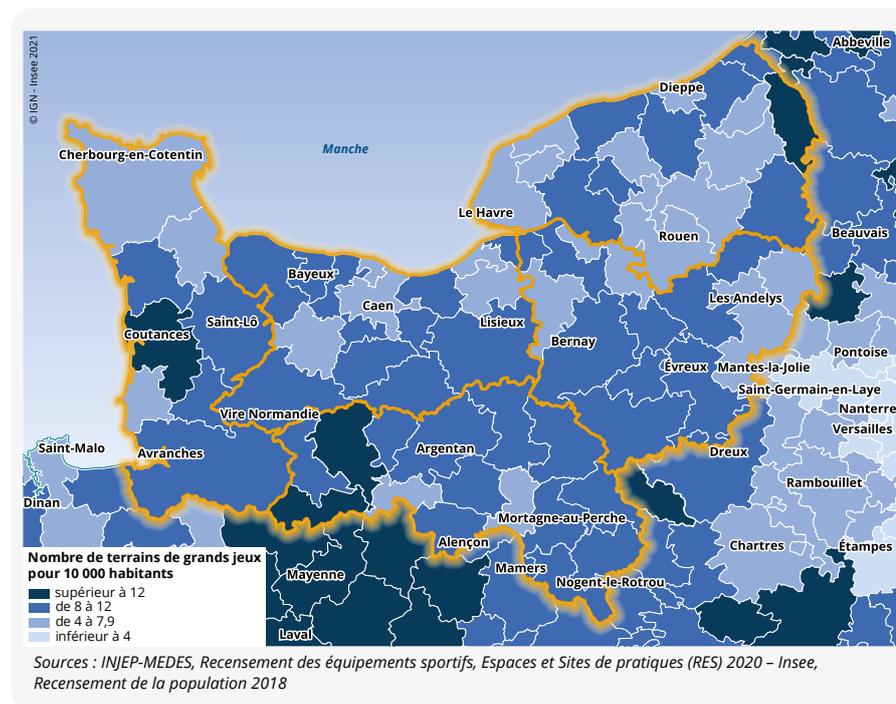
des intercommunalités plus rurales, telles que la CC du Pays du Fertois et du Bocage Carrougien, ou celle de Londinières, ne disposent que d'une dizaine d'équipements différents.

La Normandie est moins bien dotée en piscines

Parmi ce large panel d'équipements disponibles, une sélection de huit familles d'équipements a été définie en raison de leur caractère « structurant »³ ► **annexes** : il s'agit des terrains de grands jeux, des plateaux et terrains de jeux extérieurs, des courts de tennis, des salles multisports (gymnases), des terrains d'athlétisme, des dojos, des piscines et enfin des skateparks, anneaux de roller et aires de vélo freestyle. Avec 9 400 unités, cette sélection représente 55 % de l'ensemble des équipements sportifs normands contre 51 % au niveau national ► **figure 3**.

Avec 280 piscines, la région compte un peu moins de piscines par habitant qu'en France hors Île-de-France (0,5 pour 10 000 habitants contre 0,6 ‰). Surtout, la surface moyenne des bassins normands est bien plus faible avec seulement 171 m² pour 10 000 habitants tandis qu'elle atteint 208 m² ‰ dans l'ensemble des régions françaises hors Île-de-France. Elle est particulièrement basse dans la Manche, avec seulement 110 m² ‰. En revanche, la Normandie apparaît bien dotée en terrains de grands jeux (8 équipements pour 10 000 habitants contre 7,4 ‰ en France hors Île-de-France).

► 4. Taux d'équipements en terrains de grands jeux par EPCI



3 Terrains de grands jeux (football, rugby, etc), courts de tennis, terrains de jeux extérieurs, gymnases, terrains d'athlétisme, dojos, skateparks et anneaux de rollers, piscines

La densité de tels équipements est relativement homogène entre départements normands, avec un taux un peu supérieur dans l'Orne (10,3 ‰) et les territoires plus « ruraux », au contraire de ceux de Seine-Maritime (6,7 ‰) et des espaces plus urbanisés ► **figure 4**. Les plateaux et terrains de jeux extérieurs sont également plus nombreux en Normandie qu'en France hors Île-de-France (taux d'équipement de 6,8 ‰ contre 6,1 ‰) et notamment dans l'Eure (8,4 ‰). En ce qui concerne les terrains d'athlétisme, la Normandie se situe dans la moyenne de la France hors Île-de-France (1,5 pour 10 000 habitants). L'Eure se détache toutefois avec un taux d'équipements près de deux fois supérieur au niveau régional et national (2,8 ‰ contre 1,5 ‰), à l'opposé de l'Orne, près de deux fois plus faible (0,8 ‰).

La région est également dans la moyenne des régions françaises hors Île-de-France en termes d'équipements en salles multisports (gymnases), avec 3 salles pour 10 000 habitants. L'Eure se trouve moins bien dotée que les autres départements normands. C'est notamment le cas dans les CC du Pays du Neubourg ou du Pays de Conches, où les taux d'équipements sont parmi les plus faibles de la région (1,3 et 1,6 ‰ ; ► **figure 5**), au contraire de territoires situés au bord de la Manche ou dans l'Orne, comme la CC du Val d'Orne ou les CA Mont-Saint-Michel-Normandie et de la Région Dieppoise.

Avec près de 2 200 courts de tennis sur son territoire, le taux d'équipement régional (6,6 ‰) est très proche de celui observé dans l'ensemble des régions françaises hors Île-de-France (6,5 ‰). Le Calvados se distingue des autres départements normands par un taux plus élevé (8,2 ‰).

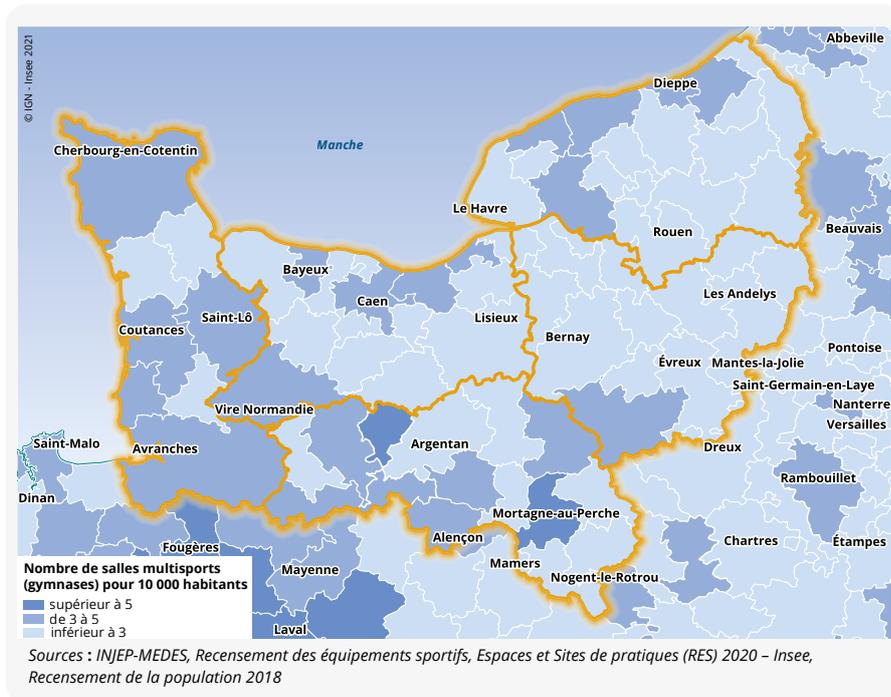
Concernant les dojos et l'ensemble constitué des skateparks et anneaux de roller, le niveau d'équipement en Normandie et dans ses départements est très proche du niveau national.

Des équipements sportifs accessibles rapidement en Normandie

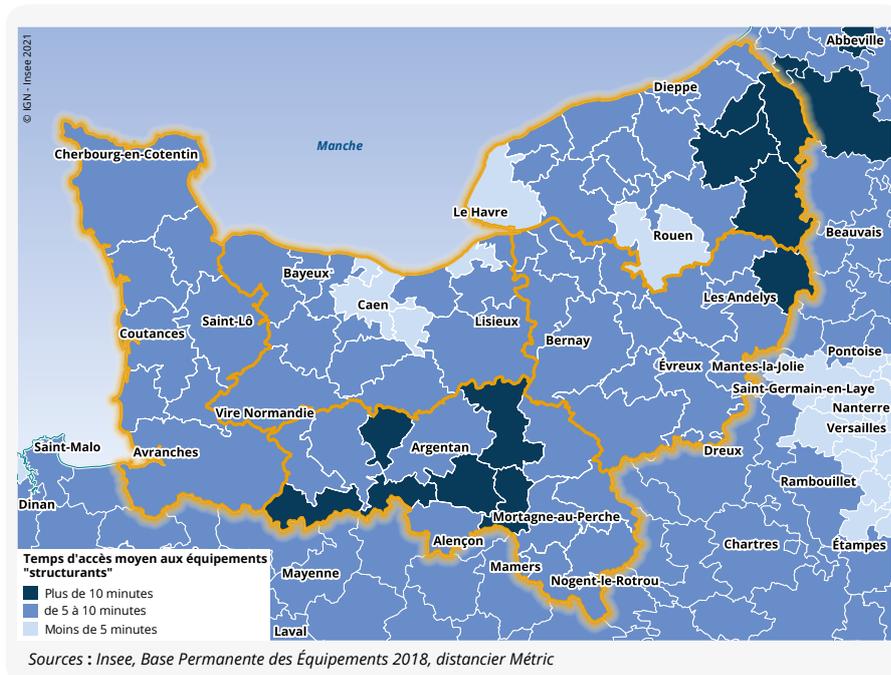
Le temps de trajet à l'un au moins des équipements « structurants » est relativement court puisqu'il faut à peine plus de cinq minutes en moyenne (en voiture et en heures creuses) pour se rendre à l'un d'eux. Ce temps de parcours est comparable à celui qui prévaut en moyenne en France hors Île-de-France alors qu'il n'est que d'un peu plus de trois minutes en région Île-de-France.

Au sein de l'espace régional, les temps d'accès sont plus longs pour les habitants de l'Orne pour qui il faut plus de sept minutes en moyenne pour accéder à l'un

► 5. Taux d'équipements en gymnases par EPCI



► 6. Temps d'accès moyen aux équipements « structurants » par EPCI



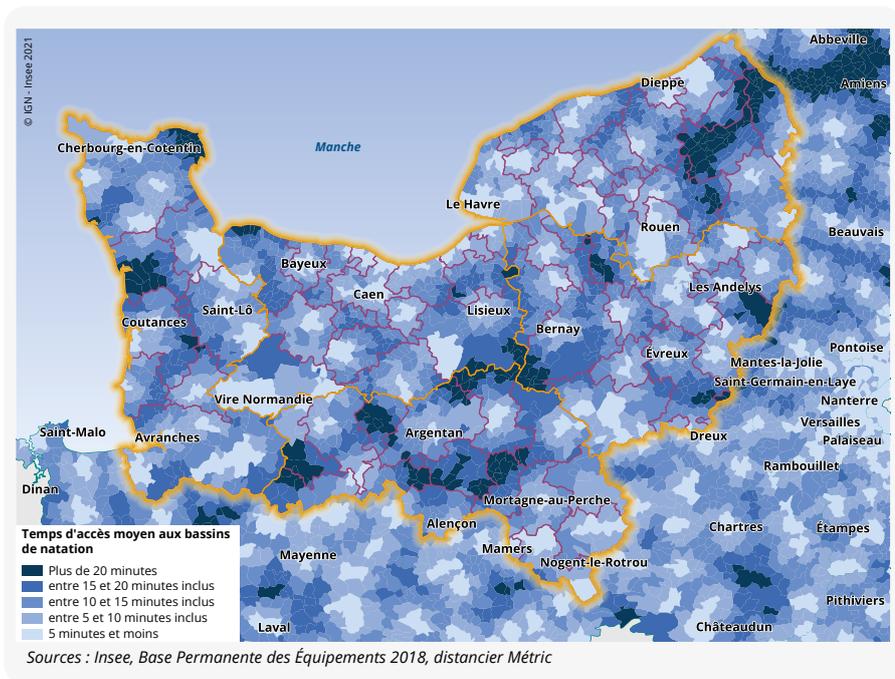
de ces équipements. Dans les EPCI des communautés de communes des Vallées d'Auge, du Merlerault, du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, les temps d'accès sont proches de quatorze minutes en moyenne ► **figure 6**. Les EPCI ruraux du Pays de Bray à l'est de la Seine-Maritime sont également concernés par des temps d'accès assez long. Les habitants de la CC de Londinières mettent près de douze minutes avant d'accéder à ces équipements tandis que dans les EPCI les plus urbains et peuplés ou en bordure littorale, les temps d'accès sont bien plus

courts (proche de quatre minutes dans la CC Cœur de Nacre et la CU Caen la Mer).

En Normandie, les piscines sont parfois éloignées

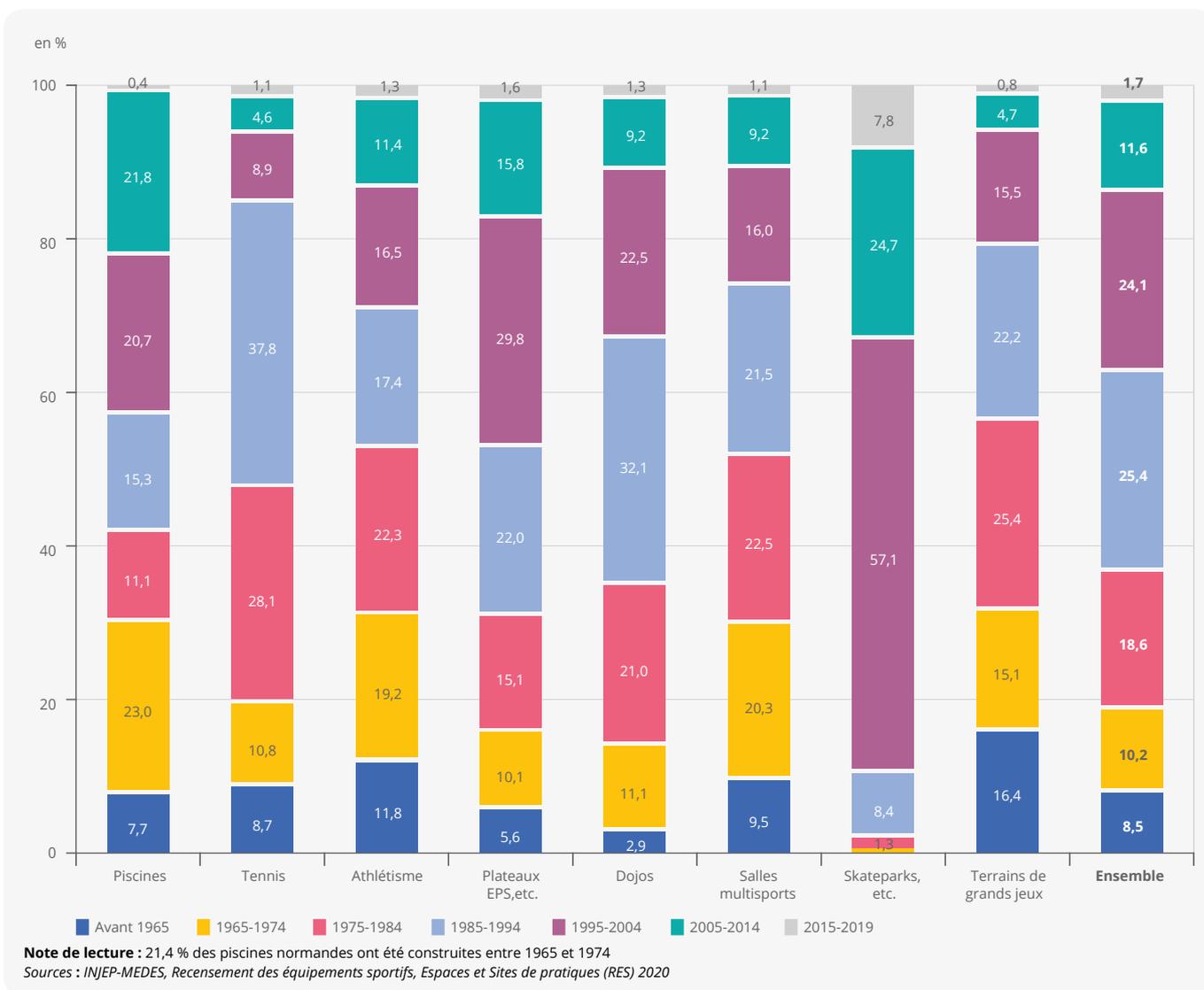
Les temps d'accès aux équipements structurants ne sont pas homogènes. Les équipements les plus largement répandus sur le territoire (terrains de grands jeux, courts de tennis, gymnases, plateaux et terrains de jeux extérieurs) sont en moyenne très rapidement

► 7. Temps d'accès aux piscines par commune



accessibles (aucune commune normande ne se situe à plus de quinze minutes d'un terrain de grands jeux ou d'un court de tennis par exemple). Les temps d'accès aux salles de combat sont un peu plus longs mais restent équivalents à ceux observés en France hors Île-de-France. Ils sont, en revanche, bien plus longs pour les terrains d'athlétisme, les piscines et les skateparks, entre sept et huit minutes en moyenne. L'accès aux terrains d'athlétisme en Normandie se fait dans des temps équivalents à ceux de France hors Île-de-France tandis qu'ils sont plus courts pour accéder aux skateparks. Enfin, compte-tenu du faible niveau d'équipement de la région en piscines, le temps d'accès moyen à cet équipement est légèrement plus long en Normandie (près de huit minutes) et peut dépasser les vingt minutes pour les résidents de plusieurs communes situées au nord-est de la Seine-Maritime, à l'est de Cherbourg-en-Cotentin et au nord de Coutances dans la Manche, ou bien dans tout le

► 8. Répartition des équipements sportifs normands par période de mise en service



► 1. L'accès aux gymnases et aux piscines par les jeunes, un enjeu important

Deux équipements sont particulièrement importants pour le développement des activités physiques et sportives (APS) des jeunes : les gymnases et les piscines. Ils sont en effet tous deux fréquemment utilisés lors des séances d'APS au sein des établissements scolaires.

Les piscines sont en outre indispensables à l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes, qui est aussi un enjeu de sécurité publique concernant le risque de noyade. En Normandie, la surface moyenne des bassins rapportée à la population des moins de 11 ans est plus défavorable que dans l'ensemble des régions hors Île-de-France, en moyenne 1 020 m² pour 10 000 jeunes Normands de moins de 11 ans contre 1 260 m² pour 10 000 (‰) ► **figure 10**.

La Manche est le département normand où cette surface relative est la plus faible (710 m²), accompagnée par l'Eure (870 m²). Dans les autres départements, cette surface dépasse les 1 080 m² et culmine à 1 280 m² dans l'Orne.

Concernant les gymnases, rapporté à la population des moins de 18 ans, le taux d'équipements est à peine inférieur en Normandie à celui de la France hors Île-de-France (8,7 contre 8,8 pour 10 000 jeunes). Cependant, au sein de la région, le département de l'Eure dispose d'un taux d'équipements assez faible avec 7,0 pour 10 000. La Seine-Maritime est aussi plus faiblement dotée pour ses jeunes avec 7,9. Dans les trois autres départements, le taux d'équipements est bien plus favorable, oscillant entre 9,5 dans le Calvados et 11 dans la Manche.

► 10. Taux d'équipements en piscines pour 10 000 jeunes de moins de 11 ans et en gymnases pour 10 000 jeunes de moins de 18 ans

	Piscines Surface des bassins en m ² pour 10 000 hab de moins de 11 ans*	Gymnases Taux d'équipement pour 10 000 hab de moins de 18 ans
Calvados	1 080	9,5
Eure	870	7,0
Manche	710	11,0
Orne	1 280	10,4
Seine-Maritime	1 120	7,9
Normandie	1 020	8,7
France métropolitaine	1 160	8,1
France hors Île-de-France	1 260	8,8

* arrondi à a dizaine

Note de lecture : En 2020, la surface moyenne des bassins de natation pour 10 000 habitants de moins de 11 ans du Calvados est de 1 080 m²

Sources : INJEP-MEDES, Recensement des équipements sportifs, Espaces et Sites de pratiques (RES) 2020 – Insee, Recensement de la population 2017

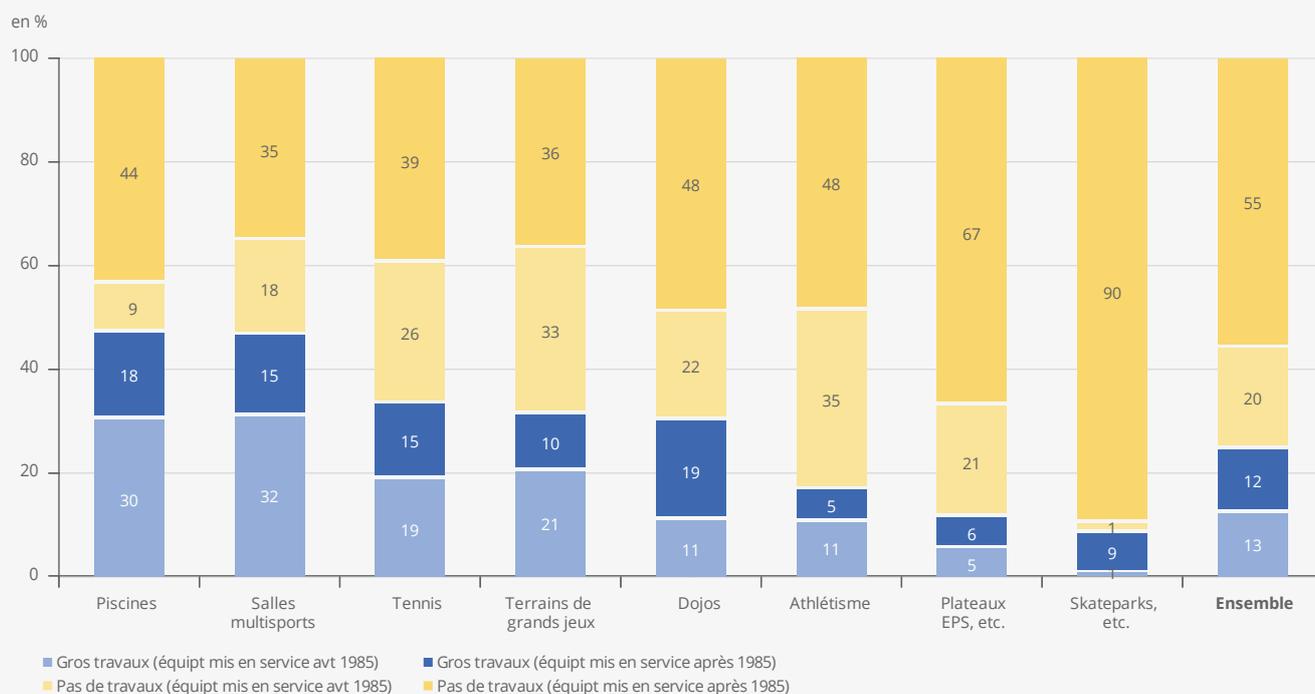
département de l'Orne exceptée sa partie ouest ► **figure 7**.

Ces temps d'accès déterminés pour l'ensemble de la population des communes peuvent différer pour les utilisateurs spécifiques de ces équipements sportifs. Ainsi 92 % des licenciés en football résident à moins de cinq minutes d'un terrain de grands jeux et 86 % des licenciés en tennis sont à moins de cinq minutes d'un court de tennis tandis qu'un peu moins de 50 % des licenciés en athlétisme habitent à moins de cinq minutes d'un terrain d'athlétisme.

Un tiers des équipements sportifs mis en service avant 1985

L'ancienneté des équipements (date de mise en service) est un bon indicateur de l'état du parc d'équipements sportifs. Les équipements normands ne sont pas plus anciens que dans l'ensemble France hors Île-de-France avec une ancienneté moyenne de 29,4 ans (contre 29,5). Seules les piscines sont un peu plus récentes (29 ans contre 35). Parmi les équipements « structurants », les plus anciens, en moyenne, sont les terrains de grands jeux, gymnases, terrains d'athlétisme et courts de tennis. Entre 42 et 57 % d'entre eux datent d'avant 1985 ► **figure 8**. À

► 9. Les équipements sportifs normands ayant bénéficié de gros travaux



Note de lecture : 48 % des piscines normandes ont été rénovées. 30 % datent d'avant 1985 et 18 % sont postérieures

Sources : INJEP-MEDES, Recensement des équipements sportifs, Espaces et Sites de pratiques (RES) 2020

► 2. Sports de nature et sports « Outdoor » en Normandie

Le territoire normand offre une grande diversité de paysages et de sites pour les pratiquants des sports de nature. Ce potentiel est aujourd'hui investi par une diversité d'acteurs publics et privés qui multiplient, à la campagne comme en ville, les offres à des pratiquants toujours plus nombreux et exigeants. En effet, ces sports de nature dépassent les dimensions traditionnelles du sport pour investir également les champs du tourisme, du loisir et de l'économie. Les dernières études montrent des potentialités socio-économiques intéressantes pour les territoires ruraux et pour les secteurs d'activités comme le vélo, le nautisme ou l'équitation, la randonnée et les événements sportifs.

Randonnée pédestre, course de nature, trail, randonnée équestre, voile, kite surf, canoë-kayak, char à voile, parapente, planeur, randonnée motorisée, raid nature, triathlon, etc. Plus de 33 fédérations « sports de nature » sont répertoriées en Normandie et on estime que plus de 1,2 million* de personnes pratiquent en Normandie un de ces sports.



Crédit photos : Pôle Ressources National des Sports de Nature



Les sports de nature se caractérisent par l'usage de lieux de pratique en espaces naturels non dédiés spécifiquement à la pratique sportive. Les espaces, les sites ou les itinéraires peuvent être utilisés de façon spontanée ou organisée, quels que soient le statut foncier et le niveau d'équipement dédié à la pratique. Ainsi, l'augmentation des pratiquants nécessite d'engager des politiques de gestion pour préserver les espaces naturels et garantir un développement maîtrisé des sports de nature.

La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature. Les espaces et les itinéraires des sports de nature dépassent souvent les frontières administratives et nécessitent des programmes coordonnés entre les différents territoires.

La terminologie « Sports Outdoor », largement répandue dans le monde par les équipementiers, comprend des dimensions élargies à l'ensemble des activités sportives d'extérieur pratiquées dans des espaces ouverts. Les sports Outdoor intègrent les espaces naturels mais aussi les espaces urbains où les demandes sont très fortes. Pour un territoire rural comme urbain, les sports Outdoor sont au cœur d'enjeux d'aménagement comme la réalisation de voies cyclables et de voies vertes, d'itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes, équestres, nautiques ou de sites aériens. Les pratiquants investissent des espaces, des sites ou des itinéraires qu'il faut répertorier, aménager, entretenir et gérer pour garantir leur sécurité, concilier les usages des autres utilisateurs tout en préservant les écosystèmes.

* Source : « Les Sports de Nature en Normandie, Repères et enjeux », DRDJSC, 2016

l'inverse, les plateaux et terrains de jeux extérieurs (25,5 ans d'ancienneté moyenne) et surtout les skateparks sont de construction bien plus récente. Pour ces derniers, 90 % datent d'après 1995 (16,2 ans d'ancienneté moyenne) en lien avec un développement plus tardif de ce type de pratique. La mise en service des dojos et des courts de tennis est fortement concentrée entre 1975-2004 : les trois quarts de ces équipements ont été construits sur cette période. Les périodes de construction des piscines sont plus disparates puisque 30 % d'entre elles datent d'avant 1975 mais plus d'une sur cinq a été mise en service après 2004.

Un quart des équipements sportifs normands a été rénové

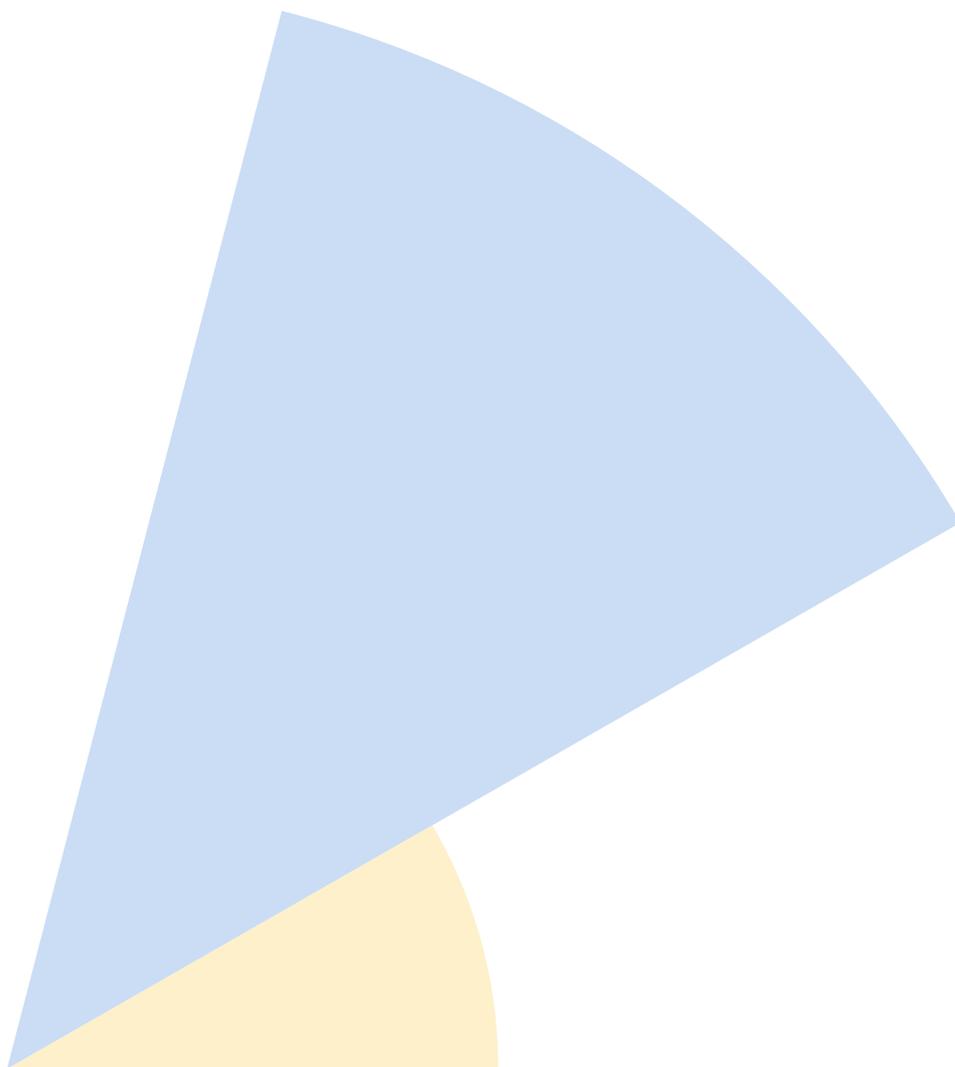
En Normandie, le quart des équipements sportifs a fait l'objet de travaux de réhabilitation ou de rénovation (taux similaire à celui de la France hors Île-de-France). Logiquement les équipements anciens sont ceux qui bénéficient le plus de ces travaux (80 % des équipements rénovés ont été mis en service avant 1995). Concernant les équipements « structurants », près de la moitié des gymnases et des piscines ont été rénovés (dont 80 % des piscines datant d'avant 1985) ► **figure 9**. Les

plateaux et terrains de jeux extérieurs ainsi que les skateparks, équipements plus récents, ont moins bénéficié de travaux (respectivement 12 et 9 %). De même, les terrains d'athlétisme, pourtant relativement anciens, ont été peu rénovés (17 %). Pour les autres équipements structurants (terrains de grands jeux, courts de tennis et dojos), le taux de rénovation oscille entre 30 et 34 %, soit un niveau supérieur à celui de l'ensemble des équipements sportifs normands. ●

Auteurs :

Camille Hurard et Bruno Mura

Les emplois dans les activités liées au sport



Les secteurs d'activités liés au sport : un poids faible dans l'emploi régional

Les secteurs d'activités liés au sport sont de natures très variées et regroupent notamment l'enseignement de disciplines sportives, la gestion d'installations sportives, l'exploitation de clubs de sports, les sociétés d'événementiel sportif, les activités de fabrication et de vente d'articles sportifs, les sportifs de haut niveau, etc. Ces activités représentent moins de 1 % des emplois en Normandie. Ce poids est plutôt faible et place la Normandie au 8^e rang des régions métropolitaines. Ces emplois sont principalement des emplois salariés (huit emplois sur dix en Normandie), bien plus qu'au niveau national (56 %). Ces salariés, pour plus de la moitié des moniteurs ou éducateurs sportifs, sont majoritairement jeunes et occupent souvent des emplois précaires.

Les activités en lien avec le sport représentent 12 000 emplois en Normandie, essentiellement salariés

Les secteurs d'activités liés au domaine du sport ► **encadré 1** représentent près de 12 000 emplois en Normandie, soit 0,8 % de l'emploi total régional ► **figure 1**. Cette part positionne la Normandie au 8^e rang des régions métropolitaines, proche de la région Grand Est, située au dernier rang avec 0,7 %. La Normandie rassemble seulement 4 % des emplois métropolitains du sport, bien loin de la région Auvergne-Rhône-Alpes (22 %) où ces activités sont très présentes. Cette dernière bénéficie notamment d'un des plus grands domaines skiables au monde et d'une forte implantation d'entreprises de l'industrie de la montagne et des sports « Outdoor ». Les emplois salariés dans les secteurs d'activités liés au sport, chiffrés à près de 9 800, dominent très largement en Normandie. Ils représentent 82,5 % de l'ensemble des emplois du sport dans la région, contre 56,1 % au niveau métropolitain, situant la Normandie au 2^e rang des régions métropolitaines derrière les Hauts-de-France. C'est dans les activités principalement liées au sport que la part d'emplois salariés en Normandie est nettement plus élevée qu'au niveau national (81 % contre 69 %; ► **figure 3**). Dans les activités associées au sport, elle en est très proche (88 % contre 91 %). Les emplois non salariés sont cinq fois moins nombreux en Normandie (ils sont chiffrés à environ 2 000). Le poids du sport dans l'emploi non salarié régional (1,45 %) est deux fois plus important que dans l'emploi salarié (0,75 %).

► 1. Le périmètre économique du domaine du sport

Le champ des activités liées ou associées au sport a été défini à partir d'une liste de codes de la nomenclature d'activités françaises ► **annexes**.

Les activités principalement liées au sport :

- **Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs** : formation sportive (baseball, basket-ball, cricket, football, etc.), camps offrant une formation sportive, instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels indépendants, cours de gymnastique, d'équitation, de natation, d'arts martiaux, de jeux de cartes (comme le bridge), de yoga et l'enseignement à caractère récréatif des échecs ;
- **Gestion d'installations sportives** : exploitation d'installations destinées à accueillir des manifestations sportives, couvertes ou non couvertes, avec ou sans tribunes ou enceintes réservées aux spectateurs (stades de football, hockey, cricket, rugby, pistes de courses pour voitures, chiens, chevaux, piscines, stades d'athlétisme, terrains et stades pour les sports d'hiver, stades de hockey sur glace, salles de boxe, terrains de golf, bowlings). Cette classe comprend également l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations ;
- **Exploitation des clubs de sports** ;
- **Activités des centres de culture physique et de fitness** : clubs et centres de culture physique et de musculation ;
- **Autres activités liées au sport** : activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs (disposant ou non de leurs propres installations), des ligues sportives et organismes de réglementation, des écuries de chevaux de course, des chenils de lévriers de course et des écuries de voitures de course, activités liées à la promotion de manifestations sportives, exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive, activités de soutien à la pêche et à la chasse sportives ou récréatives, activités des sportifs professionnels, arbitres, juges, chronométreurs, guides de montagne, etc.

Les activités associées au sport :

- Construction de bateaux de plaisance ;
- Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides ;
- Fabrication d'articles de sport ;
- Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé ;
- Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport ;
- Téléphériques et remontées mécaniques.

Dans aucun des départements normands, la part des emplois liés au sport ne dépasse celle observée au niveau métropolitain (1,1 %). L'Orne est bien en deçà avec seulement 0,5 % d'emplois dans ces activités tandis que le Calvados est le département normand où ce poids est le plus élevé (1,0 %). Localement, cette proportion peut être plus élevée. C'est le cas dans quatre communautés de communes (CC), toutes situées dans le Calvados et

à proximité du littoral : Seules Terre et Mer, Valès Dunes, Cœur Côte Fleurie et CC Cœur de Nacre (plus de 2 % contre 0,8 % en Normandie).

Ces emplois sont concentrés dans les trois principaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région ► **figure 2** : la Métropole Rouen Normandie (18 %), la communauté urbaine de Caen la Mer (16 %) et le Havre Seine Métropole

(9 %). La communauté d'agglomération du Cotentin et celle d'Évreux Portes de Normandie viennent ensuite avec respectivement 5 % et 4 % des emplois normands dans ces activités. À l'inverse, une quinzaine d'EPCI n'ont pas plus de dix emplois dans ces activités.

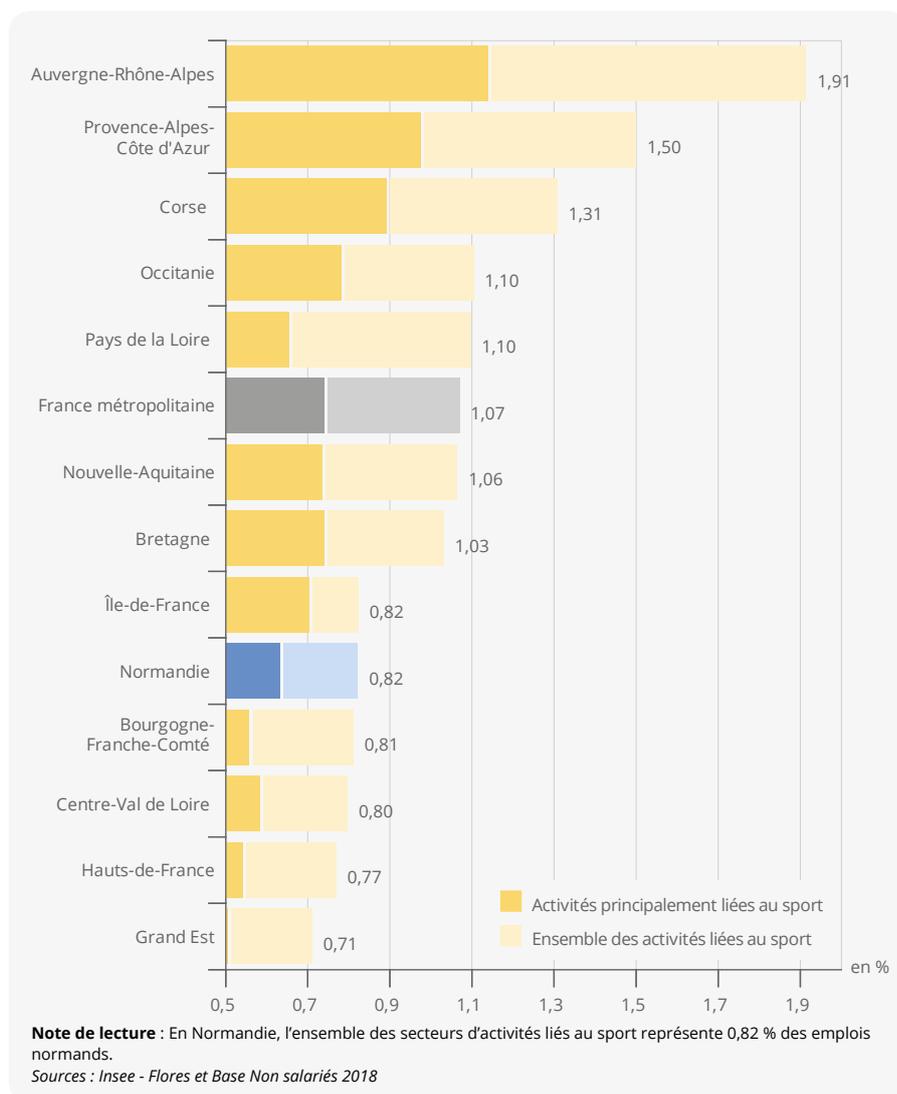
Moins d'établissements et d'emplois dans l'enseignement de disciplines sportives en Normandie

En Normandie, le poids des clubs de sports est important : ils concentrent près de quatre emplois sur dix, contre seulement trois en France métropolitaine ► **figure 3**. Mais il est à mettre en relation avec un déficit dans le secteur de l'enseignement des disciplines sportives (17 % des emplois contre 22 % en France métropolitaine) et une faible présence dans la région des autres activités associées au sport (23 % des emplois contre 31 %), comme la fabrication de bateaux de plaisance ou, en raison de son relief, l'exploitation de téléphériques et remontées mécaniques. La répartition des emplois par secteurs d'activités présente de fortes disparités selon les départements de la région. Notamment le poids des clubs de sport varie de 27 % dans l'Orne à 44 % en Seine-Maritime. La construction de bateaux de plaisance est, quant à elle, presque uniquement présente dans la Manche.

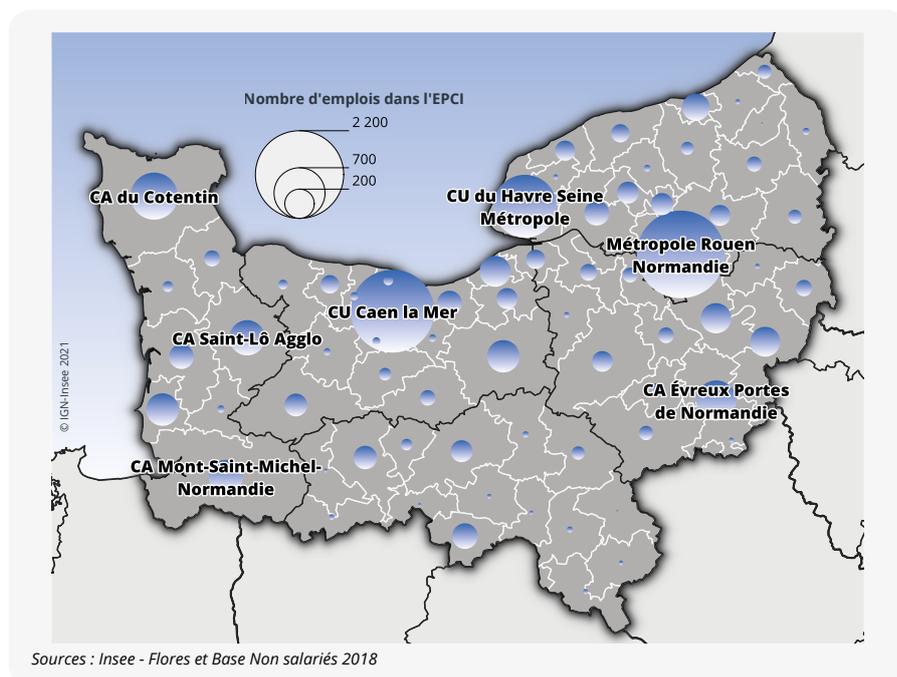
Les établissements pratiquant des activités liées au sport sont au nombre de 3 400 en Normandie, soit 1,6 % des établissements normands tous secteurs d'activités confondus ► **figure 4**, soit en proportion moins qu'au niveau national (1,9 %). La Normandie représente moins de 4 % des établissements métropolitains exerçant des activités liées au sport, loin des 27 % d'Auvergne-Rhône-Alpes. La majorité des établissements de la région sont de petite taille : seuls trois établissements atteignent ou dépassent la centaine de salariés en 2018 (Décathlon à Mondeville, Le Havre Athlétique Club et le Stade Malherbe de Caen). Le Calvados est le département de la région qui concentre le plus d'établissements ayant une activité liée au sport (31 % des établissements normands), devant la Seine-Maritime (27 %).

Les établissements dont l'activité principale est l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs représentent près de la moitié des établissements (48 %). Si cette part est élevée, elle l'est nettement moins qu'au niveau national (59 % ; ► **figure 3**). Cette différence se fait

► 1. Poids des emplois dans les activités liées au sport dans l'emploi total régional en 2018



► 2. Localisation des emplois dans les activités liées au sport dans les EPCI normands en 2018



► 3. Nombre et répartition des emplois et des établissements par secteur d'activité lié au sport en 2018

	Emplois					Établissements		
	Normandie		France métropolitaine			Normandie		France métropolitaine
	Emplois*	Répartition (en %)	Part d'emplois salariés dans le secteur (en %)	Répartition (en %)	Part d'emplois salariés dans le secteur (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Répartition (en %)
Activités principalement liées au sport :	9 120	77,0	80,8	69,2	68,7	2 823	83,1	81,4
Exploitation des clubs de sports	4 620	39,0	98,9	30,3	98,6	1 627	47,9	59,4
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (yc centres équestres)	2 010	16,9	31,8	22,2	20,1	91	2,7	3,7
Gestion d'installations sportives	1 140	9,6	96,0	7,2	94,5	156	4,6	2,4
Activités des centres de culture physique et de fitness	470	4,0	85,7	3,2	84,8	146	4,3	4,0
Autres activités liées au sport **	890	7,5	75,6	6,3	58,8	803	23,6	11,9
Activités associées au sport :	2 730	23,0	88,2	30,8	91,0	573	16,9	18,6
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	2 270	19,2	88,9	18,7	89,8	456	13,4	0,5
Fabrication d'articles de sport	230	1,9	91,3	1,7	88,9	28	0,8	0,2
Construction de bateaux de plaisance	120	1,0	94,1	3,0	97,3	15	0,4	0,9
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	80	0,7	50,0	1,5	62,4	70	2,1	13,2
Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	30	0,3	96,7	0,7	96,3	4	0,1	3,6
Téléphériques et remontées mécaniques	0	0,0	0,0	5,3	100,0	0	0,0	0,2
Ensemble	11 850	100,0	82,5	100,0	56,1	3 396	100,0	100,0

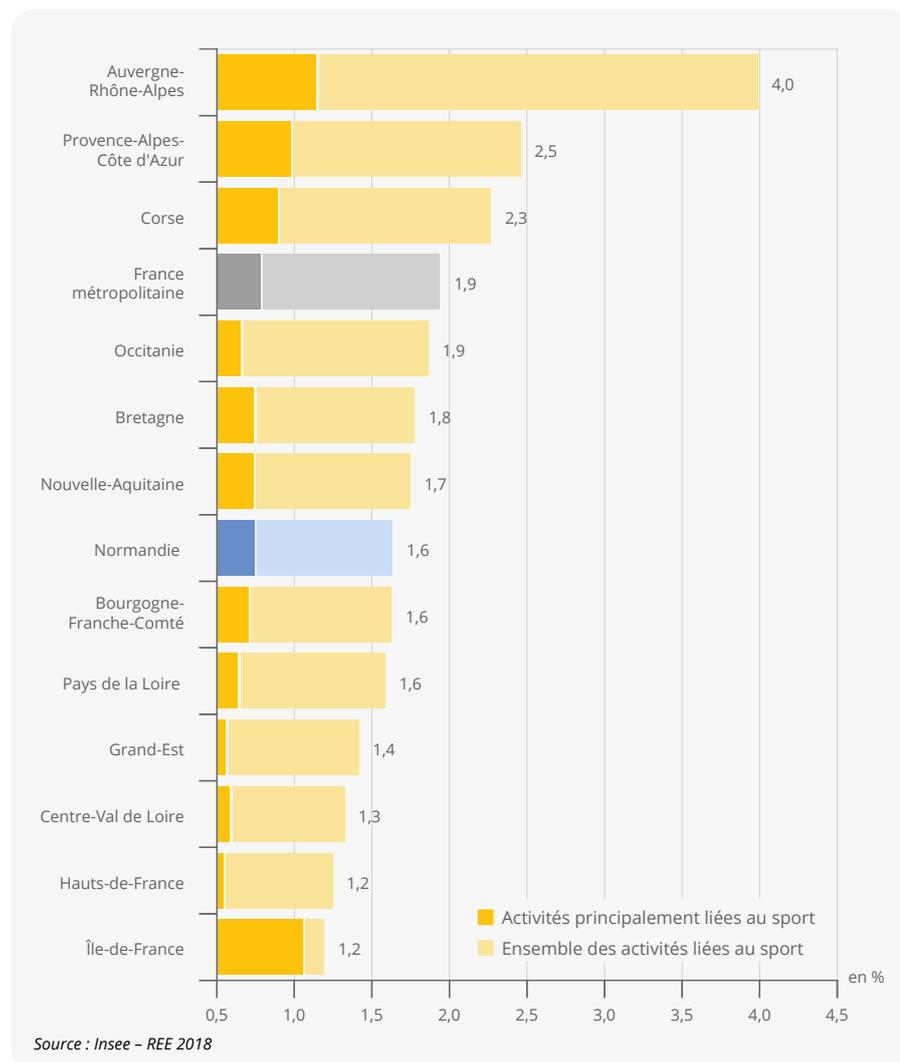
*arrondi à la dizaine

**sportifs professionnels, guides de montagne, activités des ligues sportives, promotion de manifestations, etc.

Note de lecture : La Normandie compte 4 620 emplois dans l'exploitation des clubs de sports. Ce secteur représente 39 % des emplois dans les activités liées au sport en Normandie.

Sources : Insee - Flores, Base Non salariés et REE 2018

► 4. Poids des établissements des secteurs d'activités liés au sport dans l'ensemble des établissements régionaux en 2018

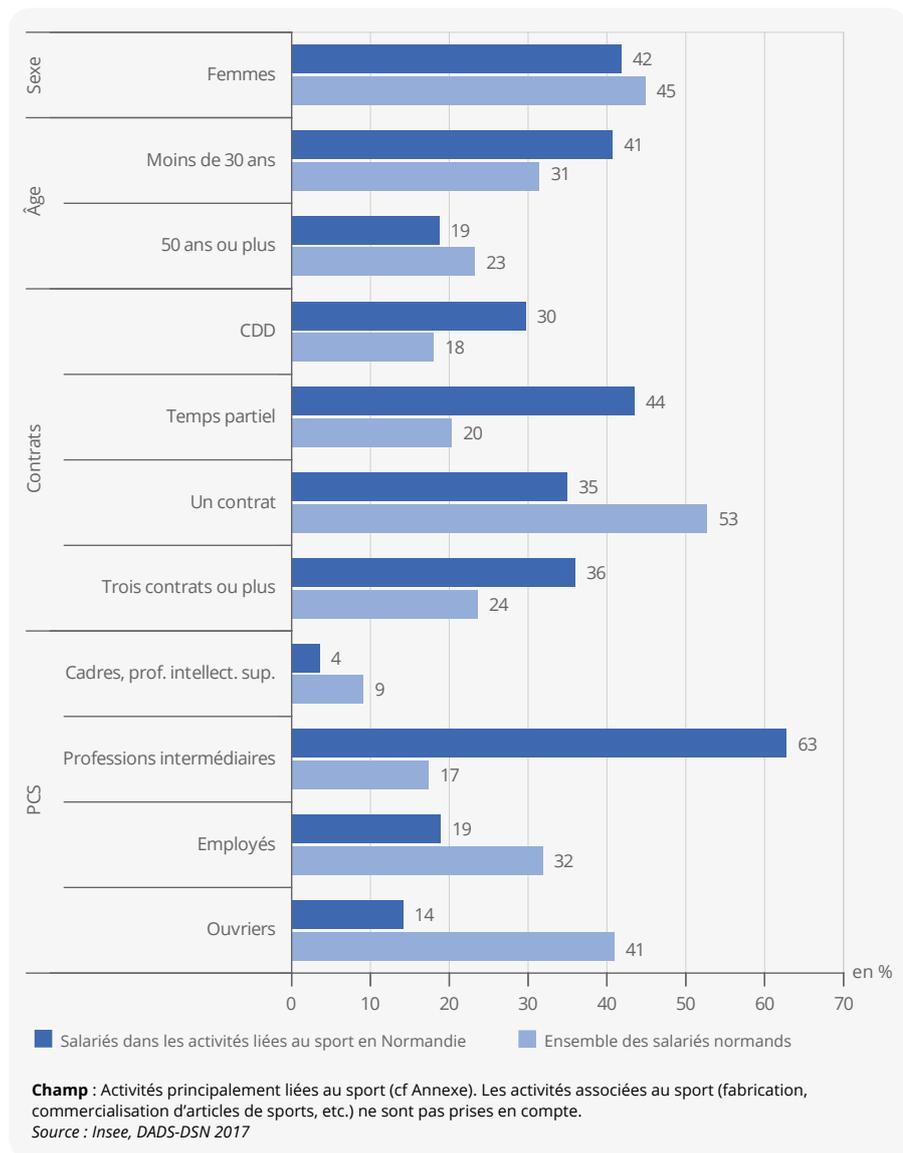


avant tout au profit des autres activités liées au sport (24 % des établissements en Normandie contre 12 % au niveau national), qui comprennent notamment la gestion d'événements sportifs, les écuries de chevaux de courses ou les sportifs professionnels ► **encadré 1**. Dans tous les départements normands, la part d'établissements d'enseignement de disciplines sportives est moindre qu'au niveau métropolitain. L'Eure s'en approche le plus avec 55 % tandis que la Manche en compte seulement 39 %. Les établissements normands sont très majoritairement des établissements employeurs (plus des trois quarts ont des salariés), bien plus qu'au niveau métropolitain (la moitié des établissements). Comme pour l'emploi salarié, seule la région des Hauts-de-France devance la Normandie pour la part d'établissements employeurs dans les activités liées au sport (80 % contre 77 %). Celle-ci varie diversement selon les régions et atteint un plancher de 31 % en Auvergne-Rhône-Alpes, région qui pèse le plus dans le domaine que ce soit en termes d'emplois ou d'établissements.

Des salariés souvent jeunes et des emplois plus précaires

En Normandie, la très grande majorité des emplois relevant des secteurs d'activités liés au sport sont des emplois salariés (82 %). Les salariés dans les activités associées au sport travaillent principalement dans la commercialisation d'articles de sport ou

► 5. Principales caractéristiques des salariés dans les activités principalement liées au sport



dans leur fabrication et leur location ; ces salariés ont des caractéristiques proches de celles des salariés du commerce ou de l'industrie. L'ensemble des salariés travaillant dans les secteurs d'activités plus directement liés à l'exercice d'activités physiques ou sportives (« les activités principalement liées au sport ») est constitué de moins de femmes que parmi l'ensemble des salariés normands (42 % contre 45 % ; ► **figure 5**) et de plus de jeunes (quatre salariés sur dix ont moins de 30 ans contre trois pour l'ensemble des salariés). Près d'un salarié sur deux est un moniteur ou éducateur sportif. Les professions intermédiaires sont ainsi surreprésentées (63 % des salariés contre 17 % pour l'ensemble des salariés normands). Les emplois sont plus souvent précaires puisque 30 % sont sous forme de contrat à durée déterminée (CDD) alors que ce taux ne dépasse pas les 20 % en Normandie pour l'ensemble des salariés. Près des deux tiers de ces salariés ont plusieurs contrats au cours de l'année alors que parmi l'ensemble des salariés, c'est le cas pour moins d'un sur deux. Dans ces activités, 29 % des salariés ont occupé deux postes au cours de l'année et 36 % d'entre eux trois postes ou plus. Cette plus grande précarité s'observe aussi dans le temps de travail annuel : la moitié d'entre eux effectuent moins de 630 heures par an contre 1 640 pour l'ensemble des salariés normands.

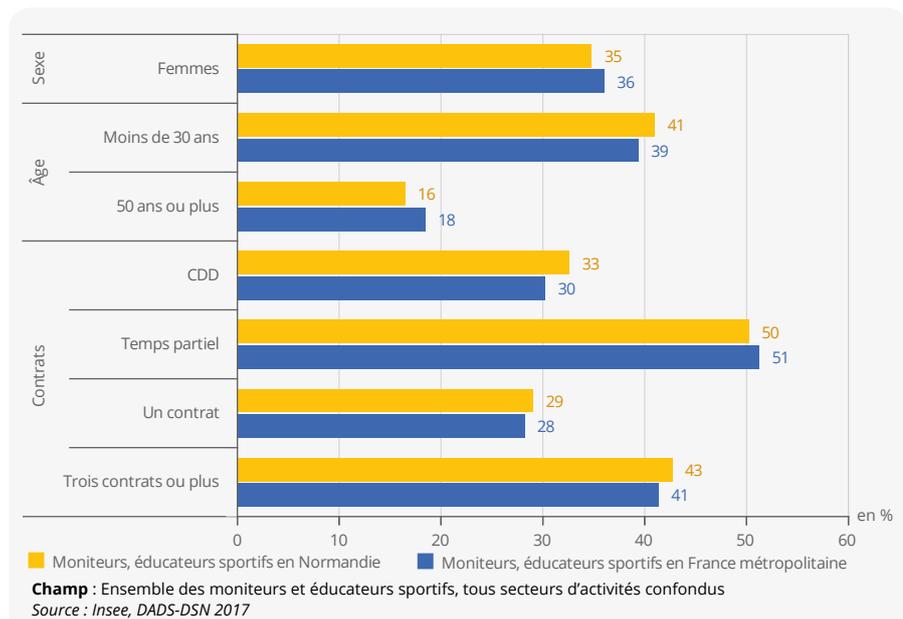
Les moniteurs et les éducateurs sportifs représentent plus de la moitié des emplois du sport en Normandie

Tous secteurs d'activités confondus, on compte en Normandie 7 750 emplois de moniteurs et éducateurs sportifs dont les trois quarts travaillent dans les différents secteurs d'activités liés au sport. Ils représentent la profession dominante avec plus de la moitié des emplois.

La profession de moniteur ou éducateur sportif est globalement exercée par des jeunes : en Normandie, 41 % d'entre eux ont moins de 30 ans (39 % au niveau national ; ► **figure 6**). Leur statut est souvent précaire : un tiers d'entre eux sont en CDD. Les caractéristiques des moniteurs ou éducateurs sportifs normands sont très proches de celles de leurs homologues au niveau national. Que ce soit en Normandie ou France entière, leur temps de travail est particulièrement faible : moins de 445 heures par an pour la moitié d'entre eux.

En raison de ces faibles temps de travail, ils sont souvent multi-actifs, et occupent plusieurs postes au cours

► 6. Principales caractéristiques des moniteurs et éducateurs sportifs



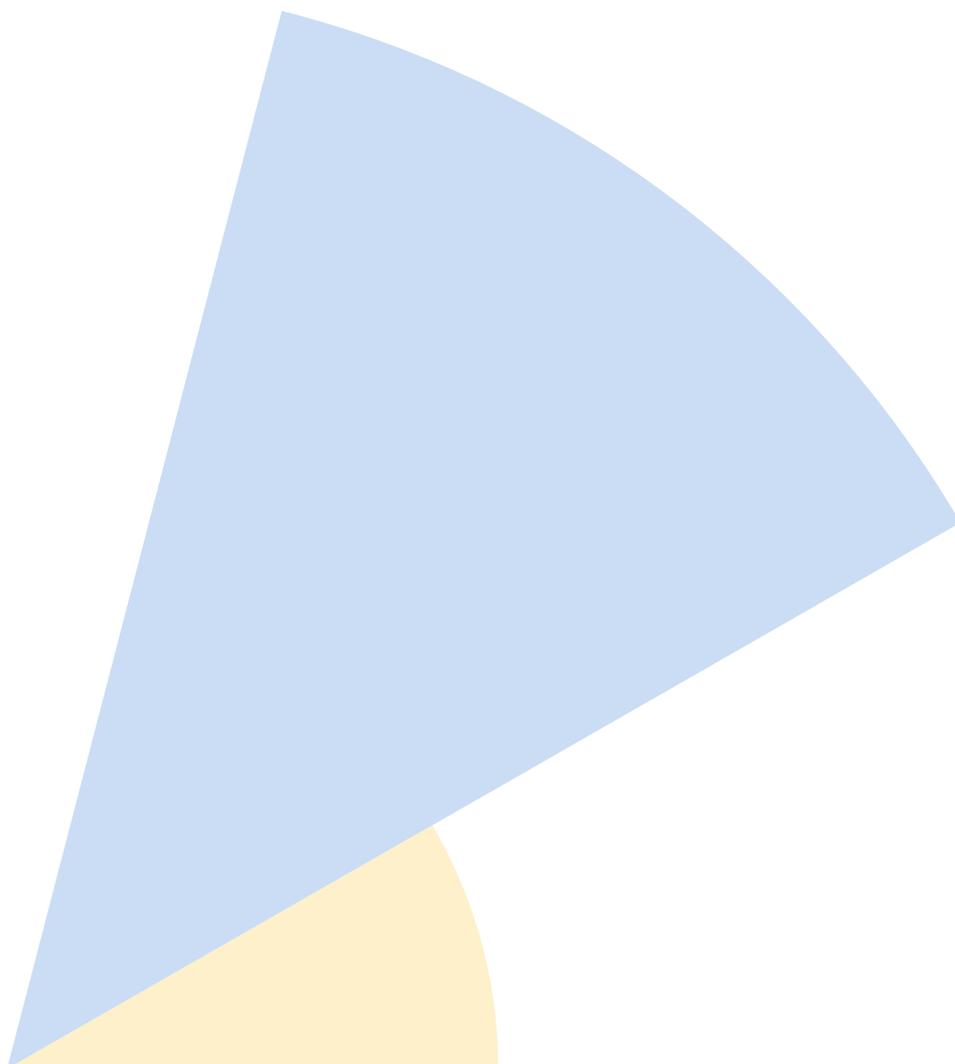
► 2. De nombreux emplois liés au sport dans d'autres secteurs d'activités

En dehors des emplois dans les secteurs d'activités liés au sport (près de 12 000 en Normandie), le domaine du sport rassemble de nombreux autres emplois. Ainsi, on compte dans la région près de 2 000 moniteurs ou éducateurs sportifs travaillant dans des établissements dont l'activité principale est autre que celles rattachées au domaine du sport (exemple : éducateur sportif rattaché à un institut médico éducatif). Par ailleurs, environ 2 000 professeurs ou conseillers pédagogiques en éducation physique et sportive (EPS) œuvrent au sein de l'Éducation nationale en Normandie. Selon plusieurs sources, 1 % des agents territoriaux sont affectés à la filière emploi sport (filiale qui recouvre des métiers comme responsable de bassin, responsable du service des sports, conseiller des activités physiques et sportives, éducateur sportif, professeur de sport, etc.), soit près d'un millier en Normandie. D'autres emplois sont plus ou moins directement liés au domaine du sport (arbitre professionnel, médecin exerçant uniquement dans ce domaine, etc.) mais sont parfois difficilement dénombrables. Au total, on peut estimer à environ 17 000 le nombre d'emplois qui peuvent être rattachés au domaine du sport en Normandie.

de l'année. C'est le cas de quatre moniteurs ou éducateurs sportifs sur dix en Normandie. La majorité de ces multi-actifs (70 %) travaillent dans d'autres secteurs d'activités que ceux liés au sport, en premier lieu pour des associations (autres que sportives), pour des agences d'intérim, dans des activités récréatives ou de loisirs. ●

Auteurs :
Aubin Merel et Bruno Mura

Annexes



Le sport en Normandie : pratiques, équipements et emplois

► Sources

Sources Injep :

- Les recensements des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2017 et 2019
- Le Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) 2020
- Baromètre national des pratiques sportives 2018

Sources Insee :

- Les recensements de la population (RP) 2016, 2017 et 2018 de l'Insee
- La Base Permanente des Équipements (BPE) 2018
- Le distancier Métrix permettant d'évaluer des temps de parcours en voiture
- Le Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (FLORES) 2018
- La Base Non-Salariés (BNS) 2018
- Les Déclarations Annuelles des Données Sociales et Données Sociales Nominatives (DADS-DSN) 2018
- Le Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) 2018
- Le Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP) 2019

Source Académie de Normandie :

- Bilan Social Académique 2020 du PIAD (Pôle Inter-Académique Décisionnel)

► Définitions

Une **fédération** sportive organise et assure la promotion de la pratique de sa ou ses disciplines, de l'activité de loisir au sport de haut niveau. Elle est l'union d'associations sportives (régies par la loi de 1901).

Il existe plusieurs types de fédérations :

- Les **fédérations unisport**, qui organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la fédération française de volley-ball). Elles sont qualifiées d'« olympiques » si leur discipline figure au programme des jeux olympiques (gymnastique par exemple). Sinon, elles sont considérées comme non olympiques (cas du billard). La majorité des fédérations unisport sont délégataires de leur discipline, c'est-à-dire qu'elles sont l'institution de référence en charge de leur discipline (règlement, pratique, organisation, haut niveau, etc.) ;
- Les **fédérations multisports**, qui permettent la pratique de plusieurs sports. Elles sont scolaires, comme l'union nationale du Sport scolaire (UNSS), ou affinitaires, c'est-à-dire regroupant des personnes partageant un trait commun (profession, religion, géographie, handicap, etc.), par exemple l'union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Ne sont comptabilisées dans les **licences** que les adhésions à une fédération qui donnent lieu au paiement d'une cotisation annuelle. Une seule personne peut disposer de plusieurs licences.

Les **clubs** n'ont pas de définition juridique propre. Un club représente une personne morale affiliée à une fédération.

Les **taux de licences et d'équipements** correspondent au nombre de licences/équipements rapporté à la population du territoire d'étude. Concernant les taux de licenciés, des doubles comptes sont possibles, une personne pouvant détenir plusieurs licences.

L'**équipement sportif** est une surface permettant, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (Ex : un tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball, etc.).

Un salarié est considéré comme **multi-actif** dès lors qu'il a occupé plus d'un poste au cours de l'année. On distingue ici, les salariés multi-actifs mais étant restés dans le secteur du sport de ceux ayant travaillé dans d'autres secteurs d'activités.

► Pour en savoir plus

- Hurard C., Merel A., Mura B., « Le sport en Normandie, moins de pratiquants qu'au niveau national, notamment chez les jeunes », *Insee Analyses Normandie* n° 95, septembre 2021
- « Baromètre national des pratiques sportives 2018 », Injep-CREDOC
- « Les fiches régionales du sport 2020 », Injep
- « Les conférences régionales du sport en Normandie », CROS
- Charles A., Dardaillon B. (Insee Normandie), Kauffmann F. (CNRS), « Des trajectoires diverses pour les salariés du sport normands : de l'activité d'appoint à celle d'entrepreneur sportif », *Insee Analyses Normandie* n°16, septembre 2016
- « Les sports de nature en Normandie », Repères et enjeux, septembre 2016, DRDJSCS de Normandie
- « Atlas régional des licences sportives de Normandie », mars 2019, DRDJSCS Normandie et Université de Caen
- Emorine M., Piralla S., Tillatte A., « Les équipements sportifs dans les espaces ruraux du Grand Est », *Insee Dossier Grand Est* n°6, novembre 2017
- Bertrand P., Geay T., « Plus d'un million de licences dans un sport olympique », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n°20, août 2016

► Méthode

La base permanente des équipements (BPE) est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. Elle porte sur plus de 180 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme. Ces domaines sont eux-mêmes répartis en sous-domaines.

Dans le cadre de cette étude, ont été retenus les deux sous-domaines « équipements sportifs » et « équipements de loisirs » qui rassemblent les familles d'équipements suivants : bassin de natation, boulodrome, tennis, équipement de cyclisme, domaine skiable, centre équestre, athlétisme, terrain de golf, parcours sportif/santé, sports de glace, plateau et terrain de jeux extérieurs, salle spécialisée, terrain de grands jeux, salle de combat, salle non spécialisée, roller-skate-vélo bicross ou freestyle, sports nautiques, bowling, salle de remise en forme, salle multisports, baignade aménagée, port de plaisance/zone de mouillage, boucle de randonnée.

En concertation avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, une liste de huit familles d'équipements a été constituée pour leur caractère « structurant », ces équipements ayant vocation à être accessibles facilement au plus grand nombre, y compris dans le cadre scolaire, et à favoriser le lien social. Ces familles sont constituées ainsi :

Nom de la famille d'équipements « structurants »	Équipements composant la famille
Piscines	Bassin mixte de natation
	Bassin sportif de natation
	Bassin ludique de natation
Courts de tennis	Court de tennis
Terrains d'athlétisme	Stade d'athlétisme
	Aire de lancer
	Aire de saut
	Piste d'athlétisme isolée
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	Plateau EPS*/Multisports/city-stades
	But/panier isolé de sport collectif
	Terrain de basket-ball
	Terrain de beach-volley
	Terrain de handball
Dojos	Dojo / Salle d'arts martiaux
Salles multisports (gymnases)	Salle multisports (gymnase)
Skateparks, anneaux de roller, vélos freestyle	Anneau de roller
	Espace de vélo-freestyle
	Skate park
Terrains de grands jeux	Terrain mixte
	Terrain de football
	Terrain de rugby
	Terrain de football américain
	Terrain de rugby à XIII
	Terrain de baseball /softball
	Terrain de hockey sur gazon

* Éducation physique et sportive

Les données sur les temps d'accès étant issues de la base permanente des équipements (BPE) et non du recensement des équipements sportifs (RES), espaces et sites de pratiques, ces familles diffèrent légèrement pour cet indicateur (ex : présence des salles de boxe, d'escrime et de lutte en plus des dojos regroupées dans les « Salles de combat » dans la BPE).

Les temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Métric et représentent des temps de parcours théoriques par la route à heure creuse.

► Le champ des activités liées ou associées au sport est défini à partir de la Nomenclature d'Activité Française (NAF rév. 2) :

Type d'activité	Code APET	Libellé du secteur d'activité
Activités principalement liées au sport	85.51Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
	93.11Z	Gestion d'installations sportives
	93.12Z	Activités de clubs de sports
	93.13Z	Activités des centres de culture physique
	93.19Z	Autres activités liées au sport
Activités associées au sport	30.12Z	Construction de bateaux de plaisance
	30.92Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
	32.30Z	Fabrication d'articles de sport
	47.64Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
	77.21Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
	49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques

Le sport en Normandie : pratiques, équipements et emplois

Insee Dossier Normandie

n°19

Octobre 2021

Qu'elle soit autonome ou encadrée, la pratique d'une activité sportive est moins répandue parmi les Normands qu'au niveau national, notamment chez les jeunes. Ainsi, pour 100 jeunes ayant entre 5 et 19 ans, on ne compte en Normandie que 63 licences sportives, contre 69 en France métropolitaine. Le football est de loin le sport le plus pratiqué en Normandie, notamment chez les hommes, suivi du tennis et de l'équitation, également très bien représentée dans la région. En termes d'équipements sportifs, la Normandie est un peu moins bien dotée que les autres régions métropolitaines (hors Île-de-France), avec 51 équipements pour 10 000 habitants contre 53 ‰. Elle présente notamment un net déficit en piscines. Tous ces équipements ont, en moyenne, une trentaine d'années et plus d'un quart a bénéficié de travaux de réhabilitation. Le poids des activités liées au sport est assez faible dans la région et représente moins de 1 % des emplois. Les salariés des secteurs principalement liés au sport (clubs de sport, enseignement de disciplines sportives, etc.) sont souvent jeunes et occupent des emplois plus précaires que l'ensemble des salariés.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr




**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



ISSN : 2496-5227 (version imprimée)

ISSN : 2493-7452 (version en ligne)

REF. Insee Dossier Normandie n°19

Octobre 2021